Le Conseil départemental acteur majeur du développement durable

val d'oise le département

ESPACES NATURELS DÉPARTEMENTAUX ET LOCAUX

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019-2022

ÉDITO

Marie-Christine CAVECCHI
Présidente du Département
du Val d'Oise

Céline VILLECOURT
Vice-présidente du Département
déléguée à l'Environnement et au
Développement durable

Le Département du Val d'Oise a le plaisir de publier son rapport d'activité 2019-2022 sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS) et les forêts départementales. Ces quatre années ont été impactées par la crise sanitaire mais les actions du Département se sont poursuivies, la nature n'ayant pas cessé son activité. Ce document est une invitation à découvrir les études, les travaux de restauration écologique et d'entretien, ainsi que les actions de sensibilisation à l'environnement réalisées sur les 26 ENS départementaux et les 4 forêts départementales que compte notre territoire. Il dresse également un bilan foncier et financier du dispositif ENS locaux à destination des communes et met en lumière les partenariats précieux établis depuis de nombreuses années au service de la connaissance de la biodiversité.

En effet, l'année 2022 a marqué les 20 ans de la politique en faveur des ENS en Val d'Oise : nous nous sommes retrouvés au printemps pour fêter cet événement avec le grand public à l'occasion de journées portes ouvertes assorties d'une riche programmation de Sorties nature.

La famille des ENS valdoisiens s'est récemment agrandie avec trois nouveaux classements (ENS des Trois sources de Nucourt, ENS des lisières de la forêt de l'Hautil à Jouy-le-Moutier et Boisemont et ENS des bois de l'Aunaie et Morlû à Genainville) et l'ouverture au public d'un site géologique (ENS du Guépelle à Saint-Witz). En parallèle, la mise en valeur du territoire s'accélère avec l'instauration de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) qui vise à concilier les usages et la préservation de l'environnement et dont la première réalisation est la boucle de sports de nature reliant deux ENS *« Entre Couleuvre et Viosne ».*

Nous vous souhaitons une agréable lecture de ce rapport illustré résumant quatre années d'actions du Département en faveur de la préservation et la valorisation de nos paysages et espaces naturels.

SOMMAIRE

LES ENS EN BREF

01 / ACTUALITÉ DES ENS 2019-2022

p12. Célébration des 20 ans des ENS du Val d'Oise
p14. Deux nouveaux atlas naturalistes
p15. Une brigade verte pour l'entretien des sites
p16. L'étang de Vallière à l'écran
p17. Éco-pâturage sur les ENS

02 / ÉVOLUTION DES SITES

p20. Classement de sites
p23. Extension de sites
p26. Bilan foncier et financier
p27. De parcelles en parcelles : la naissance d'un site

03 / ÉTUDES ET PLAN DE GESTION

p30. Études d'aménagement
p32. Études naturalistes

04 / PRINCIPAUX TRAVAUX

p36. Restauration de la mare Tornibus sur l'ENS des buttes d'Arthies
p37. Restauration écologique du marais de Boissy-Montgeroult
p38. Coupes sanitaires au Bois de Morval
p39. Plantation de vergers conservatoires en forêt de l'Hautil
p40. Aménagement d'un parking d'entrée de site
p41. Création d'une mare pédagogique en forêt de l'Hautil

05 / PARTENARIATS

p44. Pour la gestion durable des forêts
p45. Pour l'étude des espaces naturels
p47. Pour la sensibilisation des publics

06 / VALORISATION DES SITES AUPRÈS DU PUBLIC

p52. Valorisation du patrimoine naturel : les Sorties nature comme outil de sensibilisation
p54. Focus sur des actions phares

07 / ANALYSE PAR SITE NATUREL

p58. Les ENS géologiques
p61. Les ENS en milieux humides
p65. Les ENS boisés
p68. Les forêts départementales

LES ENS
EN BREF

Qu'est-ce qu'un ENS ?

Un Espace Naturel Sensible (ENS) est un site non bâti qui présente un intérêt écologique ou paysager et qui est menacé ou rendu vulnérable par la pression urbaine ou l'absence de gestion. Il s'agit de zones humides, de coteaux à pelouses calcicoles, de forêts ou encore d'anciennes carrières. Leur ouverture au public peut être limitée, dans le temps ou dans l'espace, en raison de leur fragilité.

3 niveaux d'intervention

Les ENS du Val d'Oise sont répartis en trois niveaux d'intervention :

- Les ENS régionaux, contribuant à la préservation de la ceinture verte autour de l'agglomération parisienne, sont gérés par l'Agence des Espaces Verts (AEV) de la Région Île-de-France.
- Les ENS départemenaux, à forte valeur écologique ou paysagère, sont gérés par le Département.
- Les ENS locaux, espaces de nature de proximité, sont gérés par les communes.

1

Les ENS hébergent une biodiversité particulièrement riche : 1 321 espèces végétales ont été recensées, dont 277 à forte valeur patrimoniale, 150 menacées à plus ou moins court terme et 46 espèces protégées.
De même, le Val d'Oise compte 143 espèces d'oiseaux nicheurs, 43 espèces de libellules et demoiselles, 70 espèces de papillons de jour, 46 espèces de criquets, grillons et sauterelles, 21 espèces de mammifères terrestres, 18 espèces de chauves-souris sur les 21 présentes en Île-de-France, 14 espèces d'amphibiens et 8 espèces de reptiles.

L'année 2022 marque les 20 ans de la politique en faveur des ENS du Val d'Oise avec :

- 83 communes concernées sur les 184 que compte le Département ;
- 51 ENS : 5 régionaux, 26 départementaux, 20 locaux.

1. Vulcain (*Vanessa atalanta*) au Bois du Moulin de Noisement à Chars en septembre 2022
2. Platelage du Bois du Moulin de Noisement à Chars en juillet 2022

Les années 2019-2022 en chiffres

+332,99 ha en zone de préemption ENS suite à des classements ou modifications de périmètres

377 817,77 € pour l'acquisition de 44,03 ha de parcelles sur 12 ENS départementaux (hors frais notariés)

+3 nouveaux sites classés en ENS départemental

Environ **120** Sorties nature organisées chaque année

6 050 044,18 € de budget

voté par le Département du Val d'Oise sur la période 2019-2022* pour la réalisation de travaux (investissement) et d'actions d'entretien (fonctionnement) sur les espaces naturels départementaux (ENS et forêts départementales) ainsi que de dépenses liées au dispositif de sensibilisation du grand public (Sorties nature en Val d'Oise) et de dépenses liées aux conventions de partenariats techniques et scientifiques.

Évolution annuelle du budget

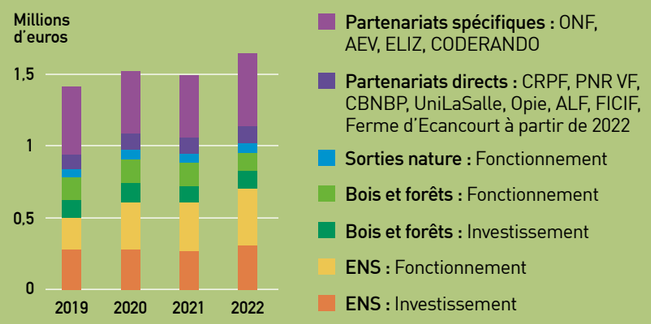

*hors acquisitions foncières, aides aux ENS locaux, frais de personnel, contributions à des syndicats mixtes (SMBO, SMAPP, Entente Oise-Aisne) et Autorisations de Programmes (AP) spécifiques (projets de Sanctuaire de biodiversité et de restauration écologique de l'Etang des Aulnes).

199 517,59 € d'aides

financières pour l'acquisition de 5,52 ha de terrains sur 4 ENS locaux

2

Carte de localisation des espaces naturels départementaux et locaux

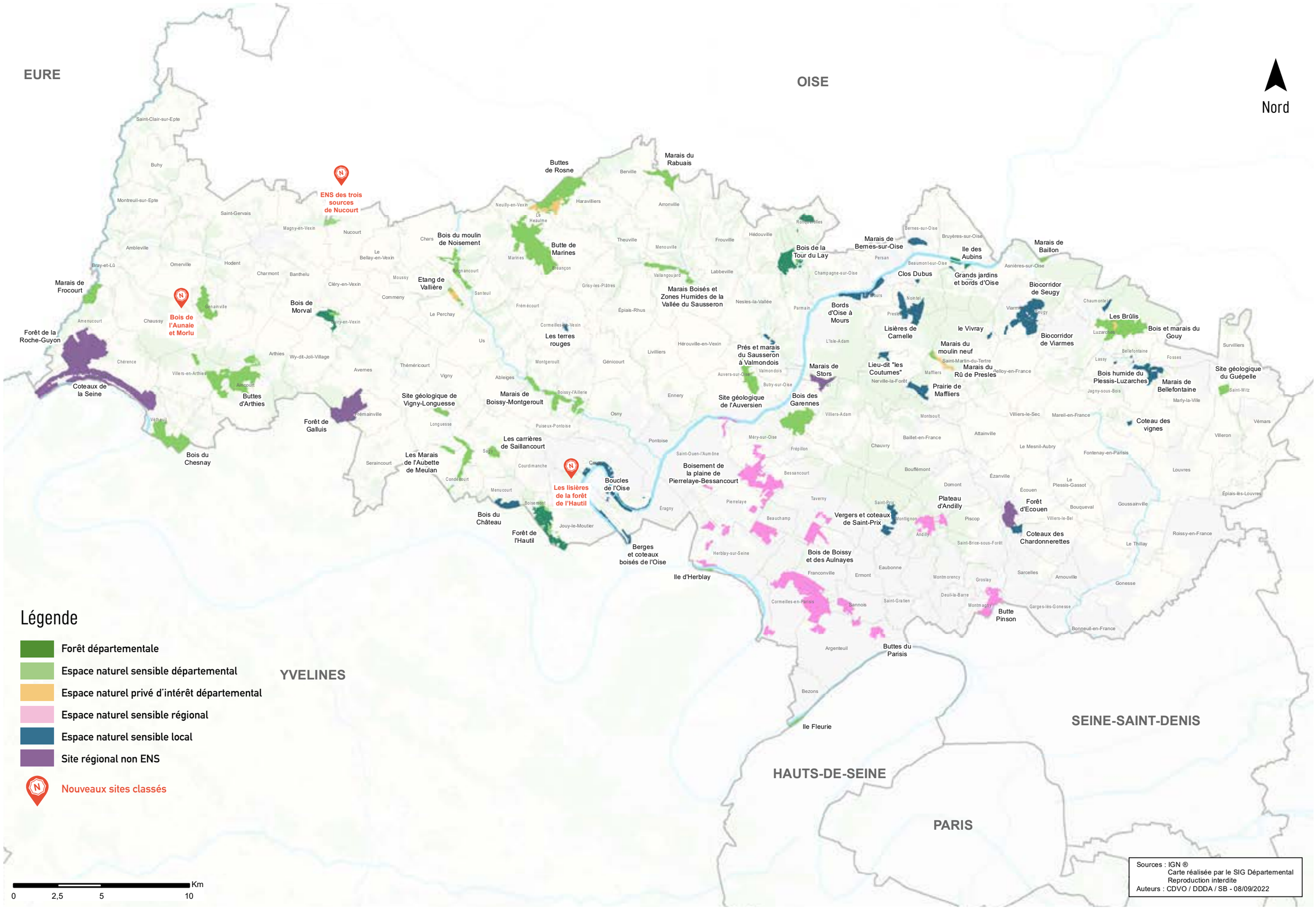

1. ACTUALITÉ DES ENS 2019-2022

LÉONARD DE VINCI

« L'homme ne trouvera jamais une invention plus belle, plus simple ou plus directe que la nature, car dans ses inventions rien ne manque et rien n'est excessif. »

Journée « portes ouvertes » sur l'Etang de Vallière à Santeuil en avril 2022

Les ENS constituent un réseau de sites structurants allant de la simple zone de veille foncière au site acquis, aménagé et ouvert au public. Cette partie vous invite à découvrir les faits marquants des années 2019-2022 : célébration des 20 ans du dispositif ENS en Val d'Oise, parution de deux atlas naturalistes, déploiement d'une brigade verte pour l'entretien des sites, réalisation d'un film documentaire et mise en place de l'éco-pâturage.

Célébration des 20 ans des ENS sur la RNR du site géologique de Vigny-Longuesse en avril 2022

Les ENS du Val d'Oise fêtent leurs 20 ans !

CÉLÉBRATION
DES 20 ANS DES ENS DU VAL D'OISE

Du 26 mars au 3 avril 2022, le Département invitait les Valdoisiens à célébrer les 20 ans de sa politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles.
Les équipes du Département ont accueilli près de 400 personnes lors de journées « portes ouvertes » sur la Forêt départementale de l'Hautil, le Bois de Morval, l'Étang de Vallière et la Réserve naturelle régionale de Vigny-Longuesse. Un large éventail de thématiques a été proposé : activités sportives, ludiques, naturalistes...
Au programme : initiation au trail, au tir à l'arc, au VTT, à la pêche, au dessin, ou encore à l'art rupestre ; jeu de piste, contes, lecture de paysage, balade avec un âne, démonstration de taille d'arbres fruitiers, tressage de plantes sauvages, découverte du pâturage, inventaires naturalistes... Certaines animations ont été conçues à destination des publics en situation de handicap.

1

Des visites ont également été organisées pour les collégiens de Sarcelles, Cergy et Vigny, impliqués sur des projets environnementaux dans leur établissement, sur l'Étang de Vallière et le Marais de Boissy-Montgeroult.

Du côté des partenaires, deux journées d'échanges techniques ont rassemblé les membres du Comité technique départemental des ENS (CTDENS) et ceux de la Commission départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI).
Enfin, l'inauguration du site géologique du Guépelle, reportée en raison des conditions météorologiques, a pu avoir lieu début juillet 2022, en présence d'élus régionaux, départementaux et locaux. L'après-midi a été consacré à des visites guidées pour les habitants des communes voisines. Le site est désormais accessible sur réservation aux scolaires et au grand public lors de Sorties nature.

2

3

1

1. Journée «portes ouvertes» sur l'Etang de Vallière à Santeuil en avril 2022
2. Inauguration du site géologique du Guépelle à St-Witz par Marie-Christine CAVECCHI, Présidente du Département du Val d'Oise, en juillet 2022
3. 20 ans des ENS : Création de souvenirs

En chiffres

- **6** ENS mis en lumière
- **3** collèges impliqués
- environ **400** personnes accueillies
- **1** food-truck & **26** bouteilles de jus de pommes local
- **10** agents du Département mobilisés

DEUX NOUVEAUX ATLAS NATURALISTES

Fruits d'un partenariat avec l'Office pour les insectes et leur environnement (Opie), deux nouveaux atlas naturalistes sont parus.

L'atlas des Odonates

Composé d'une synthèse sur l'écologie des libellules et demoiselles, ainsi que de fiches sur les 45 espèces que l'on peut retrouver en Val d'Oise, ce document s'appuie sur plus de 5 000 données collectées depuis les années 1990 par plus d'une centaine de bénévoles. Il nous éclaire sur notre responsabilité patrimoniale à l'égard de ces insectes : 11 espèces sont menacées au niveau régional, dont 4 classées « vulnérables » et 3 autres « en danger d'extinction », principalement en raison de l'artificialisation des sols et de la pollution des eaux.

Consultation sur le site Internet du Département

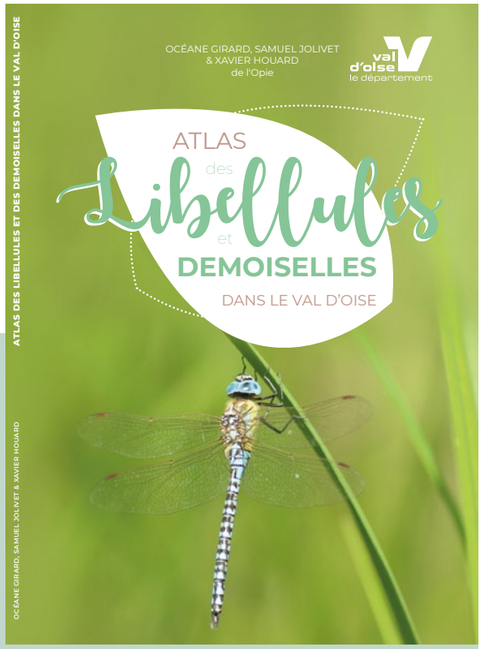

L'atlas des Rhopolacères

Ce document invite à la découverte des 70 espèces de papillons de jour recensées en Val d'Oise et s'appuie sur plus de 14 000 données dont la plus ancienne date de 1860. Outre le grand public, les scolaires ou les passionnés de nature, cet ouvrage s'adresse aux agents techniques des collectivités pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans la gestion des espaces verts.

UNE BRIGADE VERTE POUR L'ENTRETIEN DES SITES

Dans le cadre de son action sociale, le Département du Val d'Oise s'est doté en avril 2022 d'une brigade verte, composée de deux équipes de 5 agents en réinsertion professionnelle. Les missions qui leur sont confiées concernent le ramassage de déchets le long des bords de routes départementales, l'entretien de la végétation sur les Espaces Naturels Sensibles, ainsi que la mise en valeur des massifs sur les parcs et jardins départementaux.
Cette nouvelle brigade verte est encadrée par deux salariés du Centre pédagogique pour construire une vie active (CPCV) Île-de-France. Ceux-ci forment et accompagnent les agents, anciens titulaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), ayant été longuement écartés du monde du travail. L'objectif est de leur offrir un tremplin professionnel par l'apprentissage d'un nouveau métier et la découverte des actions du Département.
En 2022, grâce à leur passage au sein de la brigade verte, deux agents ont pu rejoindre les équipes de la Direction des Mobilités sur des postes à temps plein. Au vu de son succès, une extension de la brigade verte à d'autres missions de service public est envisagée.

Les agents de la brigade verte au Bois du Moulin de Noisement à Chars en mai 2022

L'ÉTANG DE VALLIÈRE À L'ÉCRAN

Afin de valoriser l'affleurement géologique de l'ENS de l'Étang de Vallière, sur la commune de Santeuil, une vidéo pédagogique a été réalisée. Ce nouvel outil vient compléter les aménagements mis en place en 2018 sur le site (barrière, panneau de sensibilisation, bac à fouilles).

La vidéo présente les principaux points d'intérêt de l'affleurement, notamment le contact entre deux formations géologiques : les sables du Cuisien (-50 Ma et -48 Ma) et les calcaires sableux du Lutétien (-48 Ma et -40 Ma). Ces formations sont en effet le résultat de phénomènes de sédimentation et de l'évolution des environnements de dépôt. Le média présente également différents fossiles pouvant être observés sur le site (coquiles de mollusques, dents de requin...) ainsi que des illustrations des paléoenvironnements du Cuisien et du Lutétien.

Un QR code placé sur le panneau pédagogique permet aux visiteurs de visionner le film sur site.

Cette vidéo a été réalisée en collaboration avec l'Institut UniLaSalle Beauvais. Les paléoenvironnements ont été illustrés par Pierre LAVAUD dit MAZAN et le montage des prises de vues a été confié à Maëla LEVIGNE de l'association GéoMythoHumano.

À retrouver sur le site Internet du Département

ÉCO-PÂTURAGE SUR LES ENS

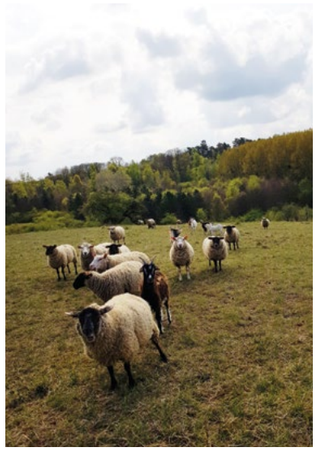

Depuis 2012, le Département assure l'entretien de certains ENS par éco-pâturage : l'entretien mécanique (tonte, fauche, débroussaillage) est remplacé par le pâturage de races d'animaux rustiques.

Historiquement, le Bassin parisien était marqué par une activité pastorale qui a permis de créer et d'entretenir des espaces ouverts à fort enjeu pour la biodiversité. Aujourd'hui, la déprise agricole couplée à l'artificialisation des sols menace la pérennité de ces milieux ; les espèces végétales ligneuses colonisent progressivement les pelouses. La remise en pâturage vise donc à rétablir une filière agricole durable pour une gestion écologique des espaces naturels.

Ainsi, ce sont près de 96 805 m² de pelouses calcicoles qui sont pâturées sur 4 sites départementaux :

- Bois de la Tour du Lay ;
- Bois de Morval ;
- Bois du Moulin de Noisement ;
- Étang de Vallière.

Depuis 2020, un marché a été lancé et a permis de mandater un éleveur de l'Eure pour l'entretien des pelouses calcicoles. Ces milieux accueillent de nombreuses espèces patrimoniales telles que le Lézard vert, l'Oedipode turquoise (criquet), ou encore plusieurs orchidées sauvages.

Pâturage au Bois de la Tour du Lay à Parmain

96 805 m²
de pelouses calcicoles pâturées sur 4 sites départementaux

2. ÉVOLUTION DES SITES

FRANCIS HALLÉ

« Je ne fais que planter des arbres : je sais que je suis trop vieux pour jamais pouvoir profiter ni de leurs fruits ni de leur ombre, mais je ne vois pas de meilleur moyen de m'occuper de l'avenir. »

Pelouses calcicoles du Bois du Moulin de Noisement à Chars en septembre 2022

Au début des années 2000, le Département du Val d'Oise a développé une stratégie à 3 niveaux, selon l'enjeu des sites : régional avec l'Agence des Espaces Verts (AEV) de la Région Île-de-France, départemental pour les sites directement gérés par le Département, et local avec les communes ou structures intercommunales. L'ensemble de ces actions est financé par les produits de la Taxe d'Aménagement (TA), anciennement Taxe départementale des ENS (TDENS). La politique départementale en faveur des ENS s'est concrétisée dès 2003, avec l'acquisition des deux premiers sites par le Département : l'ancienne carrière de Vigny-Longuesse, aujourd'hui classée Réserve Naturelle Régionale (RNR) et le Bois du Moulin de Noisement à Chars. Il est à noter que le dispositif ENS est le seul en matière de protection de la nature à bénéficier d'un outil financier (TA) et d'un outil foncier (droit de préemption). Les pages suivantes présentent les derniers classements, modifications de périmètres, acquisitions, ainsi qu'un bilan foncier et financier sur la période 2019-2022, incluant l'aide aux communes sur les ENS locaux.

Papillon de la famille des *Polyommatinae* au Bois du Moulin de Noisement à Chars en septembre 2022

CLASSEMENT DE SITES

Les lisières de la forêt de l'Hautil à Boisemont et Jouy-le-Moutier

Le massif de l'Hautil, adossé au versant Est de la butte éponyme, s'étend sur environ 1 250 ha et marque la limite entre les départements des Yvelines et du Val d'Oise. Dans les Yvelines, il s'agit d'une forêt domaniale, gérée par l'État (Office National des Forêts). Dans le Val d'Oise, le Conseil départemental s'est porté acquéreur dès 1992.
Le nouvel ENS départemental des lisières de la forêt de l'Hautil, situé sur les communes de Boisemont et Jouy-le-Moutier, comprend 29,39 ha de zones humides, vergers, prairies de fauche et pâtures.

La forêt bénéficiant d'un plan d'aménagement forestier depuis 2012, le Département a réalisé une étude sur ses lisières en 2014, montrant une grande diversité selon les milieux en contact et la structure de la végétation. Ces données ont permis d'identifier le site comme prioritaire lors de la révision de la stratégie du Département en faveur des ENS en 2015.

L'objectif du classement, acté par l'Assemblée départementale du 29 mars 2019, est de maintenir l'intérêt écologique de la butte et son insertion dans le paysage agricole en périphérie du front urbain de l'agglomération de Cergy-Pontoise.

Les enjeux se concentrent sur :
- les zones de transition entre la forêt, la plaine agricole et la zone urbaine ;
- le potentiel d'accueil des lisières pour la faune, la flore ainsi que pour le public ;
- la valorisation du patrimoine naturel et paysager remarquable ;
- les continuités écologiques et paysagères ;
- l'homogénéisation des pratiques de gestion ;
- la préservation des perspectives forestières, des vues extérieures vers le coteau et les lisières, ainsi que le maintien des points de vue, en les valorisant par la création d'un parcours de découverte ;
- l'organisation des stationnements et le contrôle de l'insertion paysagère des équipements d'accueil du public, afin de maintenir au maximum le caractère naturel du site.

Le Département étant propriétaire de certaines parcelles, de premières actions ont d'ores et déjà pu être engagées.

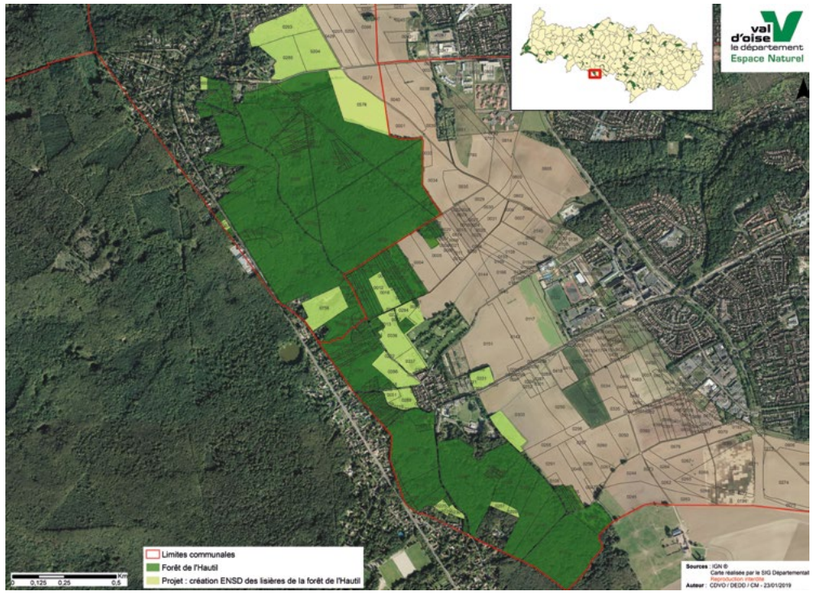

29,39 ha
de zones humides, vergers, prairies de fauche et pâtures

Les bois de l'Aunaie et Morlû à Genainville

Les bois de l'Aunaie et Morlû ainsi que la Côte Monsieur sont situés au Sud de la commune de Genainville et reposent sur la strate géologique du Lutétien, caractéristique des plateaux tertiaires du Vexin français.
Les bois de l'Aunaie et Morlû sont majoritairement composés d'essences de frênes, d'aulnes, de hêtres et de peupliers (plantés).

Les pelouses calcaires ou sablo-calcaires de la Côte Monsieur présentent des espèces végétales typiques dont certaines sont en danger d'extinction ou vulnérables à l'échelle francilienne comme l'Orchis moucheron, le Séséli des steppes, ou encore la Galéopsis à feuilles étroites.

Le rû de l'Aunaie, qui traverse les bois, abrite l'une des trois plus importantes stations d'Écrevisses à pattes blanches d'Île-de-France. Cette espèce, protégée au niveau national depuis 1983, reste en danger d'extinction.

Le site, identifié comme prioritaire dans la stratégie du Département en faveur des ENS révisée en 2015, est reconnu Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 depuis 2018 et intégré au site Natura 2000 « Vallée de l'Epte et ses affluents » depuis 2019.

La création par l'Assemblée départementale du 29 mai 2020 d'une nouvelle zone de préemption au titre des ENS, sur une superficie de près de 95,54 ha, porte sur :
- l'amélioration de la naturalité des boisements (aulnaie, frênaie) ;
- la restauration et la conservation des pelouses calcicoles de la Côte Monsieur ;
- la protection des populations d'Écrevisses à pattes blanches via le maintien en bon état de conservation de leur habitat (le rû de l'Aunaie) ;
- la maîtrise des pressions anthropiques en périphérie du cours d'eau ;
- la valorisation de milieux naturels remarquables et des paysages à partir des sentiers existants.

95,54 ha
de bois et coteaux ainsi qu'un rû

L'ENS départemental des Trois sources à Nucourt

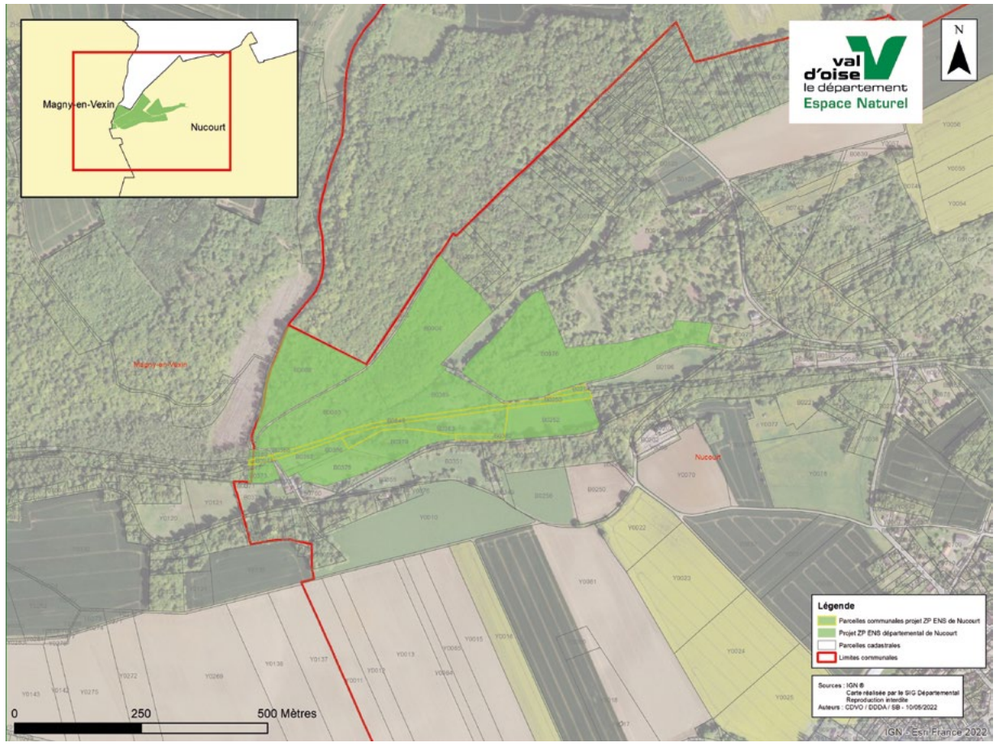

La nouvelle zone de préemption au titre des ENS dite « des Trois sources » à Nucourt, classée par l'Assemblée départementale du 17 juin 2022 d'une superficie de près de 17,64 ha, concerne le bois de la Carrelette et les sources de l'Aubette de Magny.

Ce vallon étroit (environ 100 m de large), relativement encaissé et aux pentes prononcées (20 % en moyenne), permet le développement de milieux naturels diversifiés, suivant le gradient d'humidité du site.

Sa conservation contribue au maintien de fonctionnalités écologiques liées à un complexe d'habitats ainsi qu'à celui des espèces et des paysages associés. Cette richesse lui a valu une reconnaissance en Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 et de type 2.

La qualité des ressources en eau issues des sources de l'Aubette de Magny, dépendantes du bon état écologique des milieux, est également un enjeu important.

Les objectifs du classement sont :

- la préservation des habitats naturels humides et des boisements, de la faune et de la flore patrimoniales recensées sur le site ;
- le maintien de la qualité de l'eau à l'endroit des sources et l'accompagnement des actions réalisées par les propriétaires privés aux abords pour éviter toute contamination ou altération de la qualité de l'eau ;
- la préservation, la mise en valeur et la communication autour des fronts de taille accessibles au public ;
- la valorisation pédagogique du site, à partir des chemins et du patrimoine naturel et rural présents.

La commune de Nucourt est propriétaire d'une partie du site, notamment d'un ancien lavoir, dont la gestion pourrait être déléguée au Département par convention.
Suivant la stratégie du Département en faveur des ENS, qui avait identifié ce site comme prioritaire en 2015, le classement pourrait également être étendu à la commune de Magny-en-Vexin ultérieurement.

EXTENSION DE SITES

La Butte de Marines à Bréançon et au Heaulme

L'extension de l'ENS départemental « Buttes de Marines » sur les communes de Bréançon et du Heaulme, actée par l'Assemblée départementale du 19 juin 2020 concerne 132,59 ha de boisements frais et humides, de lisières et de prairies pâturées ou de fauche.
Le classement de la Butte de Marines, également nommée Butte du Caillouet, en zone de préemption au titre des ENS est effectif depuis 2007. Il s'agissait d'un des 20 sites identifiés comme prioritaires dans la première stratégie du Département en faveur des ENS, élaborée en 2000.

Cette butte témoin du nord du Vexin français, complètement boisée, culmine à 206 mètres d'altitude et présente une certaine variété de boisements, dont des restes de chênaies à myrtilles, rares en Île-de-France, ainsi que des milieux naturels peu courants : mares, restes de landes, suintements et sources, vieux vergers, fourrés pré-forestiers sur les marges. Depuis 1993, la butte est intégrée au site classé « Buttes de Rosne, de Marines et d'Epiais ».

Les principaux objectifs pour le Département et les communes restent :

- la protection des grands paysages ;
- la restauration et la préservation des mares forestières, zones de sources et suintements, ainsi que des landes relictuelles ;
- l'amélioration de la naturalité des boisements ;
- la lutte contre la cabanisation et le maintien des espaces ouverts (prairies pâturées et de fauche) en lisière de boisement ;
- la valorisation de milieux naturels remarquables et des paysages à partir des sentiers de randonnée.

Outre les acquisitions foncières, de nombreuses actions sont pilotées par le Département sur ce site, en partenariat avec les communes :

- Restauration écologique du réseau de mares et des landes relictuelles
- Plantation de vergers
- Sécurisation du sentier des châtaigniers et du GR 1
- Actions pédagogiques à destination des collégiens : dispositif « crapaudrôme », course d'orientation
- Organisation de Sorties nature

132,59 ha
d'extension de l'ENS

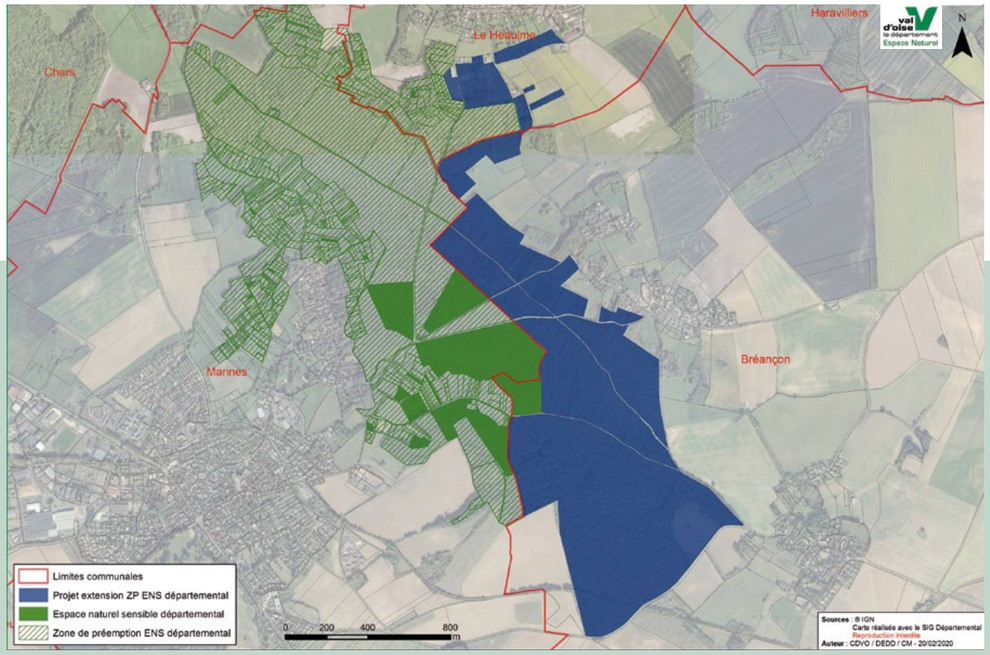

Suite aux travaux, les derniers inventaires ont dénombré 51 espèces d'oiseaux nicheurs (dont les Pics noir et mar, le Bouvreuil pivoine, le Bruant jaune, la Tourterelle des bois et le Pouillot fitis), 8 espèces d'amphibiens (dont la Salamandre tachetée, le Triton alpestre et le Crapaud commun).

Les Buttes de Rosne au Heaulme

L'extension de l'ENS départemental des Buttes de Rosne, validée par l'Assemblée départementale du 10 juillet 2020 sur la commune du Heaulme, concerne 26,06 ha de boisements frais et humides, de lisières et de prairies pâturées ou de fauche.
Les Buttes de Rosne forment un ensemble boisé situé au nord du Vexin français, à cheval sur le Val d'Oise (400 ha) et l'Oise (330 ha). Leur altitude dépasse 215 mètres, ce qui en fait le plus haut sommet d'Île-de-France. Dans le Val d'Oise, elles s'étendent sur les communes d'Haravilliers et du Heaulme.
Le massif est constitué de chênaies silicicoles (sur sables) à caractère submontagnard, avec présence en sous-bois de myrtilles.

Localement, on trouve des tourbières de pente, des sources, des mares et des landes relictuelles, avec présence d'espèces protégées au niveau régional : Osmonde royale (grande fougère), Aspidium lobé (fougère), Laîche lisse (carex) ...
Un premier conventionnement en 2005 sur 142,82 ha, puis un classement en zone de préemption au titre des ENS en 2013 sur 224 ha et enfin un conventionnement en 2019 sur 44 ha ont déjà été engagés sur ce site.

Les principaux objectifs pour le Conseil départemental et les communes visent à :
- protéger, gérer les patrimoines écologique et paysager de ces buttes, notamment les milieux naturels spécifiques présents ;
- valoriser le site de façon pédagogique et touristique, notamment à partir du réseau de chemins ruraux présents sur le massif forestier.

26,06 ha
d'extension de l'ENS

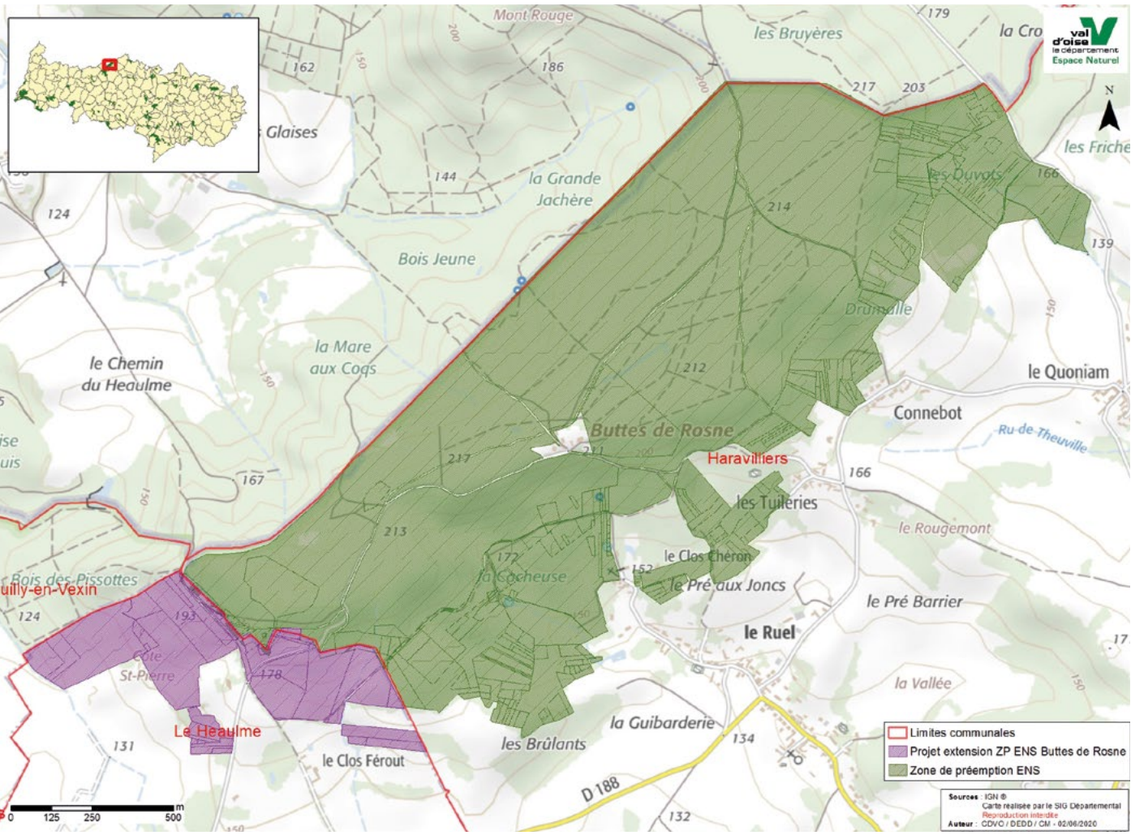

Le Bois du Chesnay à Vétheuil et Vienne-en-Arthies

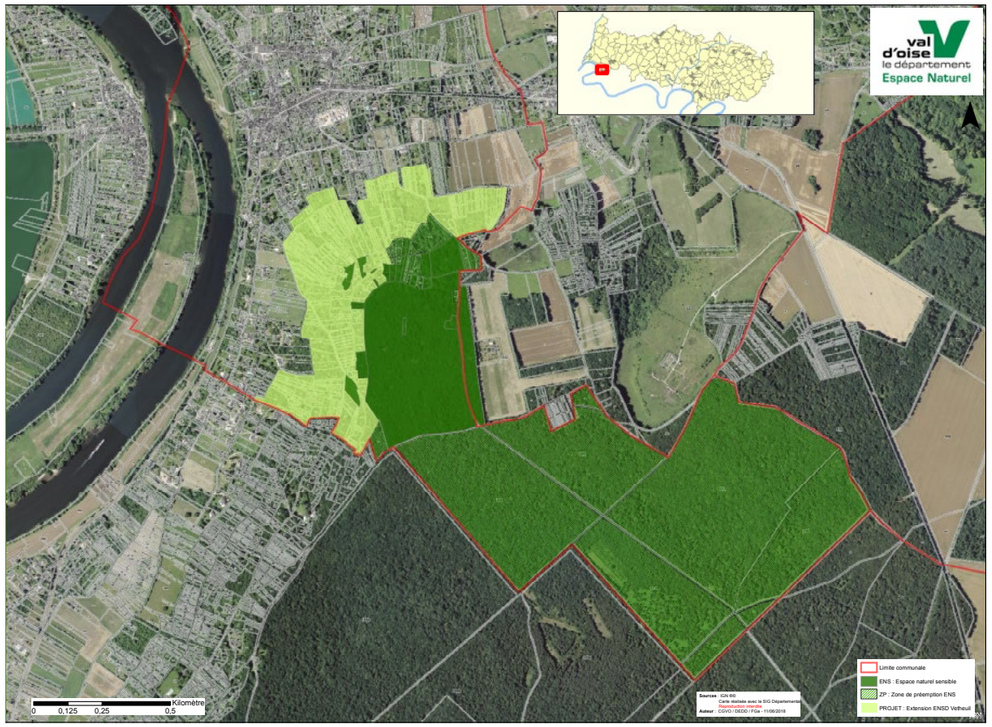

L'extension de l'ENS départemental du Bois du Chesnay sur les communes de Vétheuil et Vienne-en-Arthies concerne une superficie de 31,77 ha.

Ce massif forestier, situé à cheval sur les départements des Yvelines et du Val d'Oise, présente un caractère exceptionnel dû à son originalité géologique unique dans ce secteur. Il se situe sur des terrasses alluviales sablo-calcaires qui ont pour conséquence le développement de milieux à la fois calcicoles (adaptés aux sols calcaires) et calcifuges (ne poussant pas sur sols calcaires). De nombreuses espèces végétales rares y ont été répertoriées.

La première zone de préemption au titre des ENS, établie entre 1999 et 2002, concernait une superficie de 119,34 ha.

En 2014, le Département et les communes ont validé le plan de gestion et identifié des orientations d'aménagement afin de :
- conserver le patrimoine naturel du site et ses spécificités liées à l'influence des grands domaines biogéographiques ;
- conserver le patrimoine paysager du site et sa relation aux grands paysages des boucles de la Seine et de la Vallée des rûs du Roy ;
- valoriser le patrimoine naturel et paysager du site.

L'un des objectifs du plan de gestion était notamment de travailler à l'extension du périmètre afin d'assurer :
- la maîtrise foncière de zones écologiquement intéressantes en continuité avec le site (fourrés calcicoles, sources tufeuses, zones humides) ;
- la mise en valeur des paysages des boucles de la Seine, par la création de points d'observation ;
- la facilitation de l'accès au site par le grand public et les scolaires, en créant des itinéraires depuis le bourg.

Cette extension a été actée par l'Assemblée départementale du 24 mai 2019.

31,77 ha
d'extension de l'ENS

BILAN
FONCIER ET FINANCIER

Répartition du budget 2019-2022 pour les ENS

Le budget voté par le Département s'élève à 6 050 044,18 € sur la période 2019-2022 au titre des ENS. Cela recouvre la réalisation de travaux (investissement) et d'actions d'entretien (fonctionnement) sur les espaces naturels départementaux (ENS et forêts départementales) ainsi que les dépenses liées au dispositif de sensibilisation du grand public (Sorties nature en Val d'Oise) et les dépenses liées aux conventions de partenariats techniques et scientifiques.

L'ensemble de ces dépenses est financé par les recettes de la Taxe d'Aménagement (TA), anciennement Taxe départementale des ENS (TDENS), fixée à 2,5 % et dont une partie est également reversée au Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) du Val d'Oise.

Répartition du budget

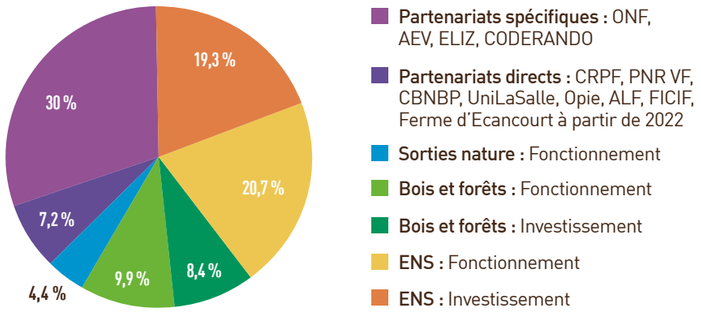

- **Partenariats spécifiques :** ONF, AEV, ELIZ, CODERANDO
- **Partenariats directs :** CRPF, PNR VF, CBNBP, UniLaSalle, Opie, ALF, FICIF, Ferme d'Ecancourt à partir de 2022
- **Sorties nature :** Fonctionnement
- **Bois et forêts :** Fonctionnement
- **Bois et forêts :** Investissement
- **ENS :** Fonctionnement
- **ENS :** Investissement

Acquisitions foncières sur les ENS départementaux

Entre janvier 2019 et septembre 2022, le Département a acquis 70 parcelles, sur une superficie totale de 44,0251 ha, équivalente à 62 terrains de football, pour un montant de 377 817,77 € hors frais notariés. **Les 12 sites concernés sont :**

1. Bois du Moulin de Noisement à Chars
2. Bois du Chesnay à Vétheuil
3. Bois et marais du Gouy à Luzarches
4. Buttes de Marines
5. Buttes d'Arthies
6. Étang de Vallière à Santeuil
7. Bois de la tour du Lay à Parmain
8. Lisières de la forêt de l'Hautil à Boisemont
9. Marais de l'Aubette de Meulan à Sagy
10. Marais de Boissy-Montgeroult à Boissy-l'Aillerie
11. Île d'Herblay-sur-Seine
12. Site gélogique de l'Auversien à Auvers-sur-Oise

Assistance technique et financière sur les ENS locaux

Le Département intervient auprès des communes et groupements intercommunaux à travers une assistance technique, financière et juridique pour la protection et la gestion des ENS locaux.

En 2022, le réseau des ENS locaux s'étend sur 20 sites, chacun d'entre-eux faisant l'objet d'une convention de partenariat et d'objectifs avec la (les) commune(s) concernée(s).

Bilan des aides financières du Département versées sur les ENS locaux :

	Montant des subventions versées par le Département	Surfaces acquises	Communes
2019	75 343,00 € 3 036,32 €	4 402 m² soit 0,4402 ha 4 332 m² soit 0,4332 ha	Cergy Nerville-la-Forêt
2020	33 000,00 € 2 029,20 €	1 891 m² soit 0,1891 ha 1 376 m² soit 0,1376 ha	Cergy Cormeilles-en-Vexin
2022	11 667,57 € 74 441,50 €	23 302 m² soit 2,3302 ha 19 875 m² soit 1,9875 ha	Nerville-la-Forêt Saint-Prix
TOTAUX	199 517,59 €	5,5178 ha	

DE PARCELLES EN PARCELLES
LA NAISSANCE D'UN SITE

Sanctuaire de biodiversité sur l'île d'Herblay-sur-Seine

En 2019, le Département s'est engagé dans une démarche inédite en Île-de-France et rare en métropole : la sanctuarisation d'un espace naturel.

Le site retenu est l'île d'Herblay-sur-Seine, d'une superficie de 15,24 ha, en raison de son potentiel écologique, notamment pour le développement de la végétation aquatique ainsi que l'accueil des espèces d'oiseaux et d'odonates (libellules et demoiselles).

150 080 €
d'acquisitions

En 2022, une étude de maîtrise d'oeuvre complète a été lancée.

L'île est divisée en 5 parcelles dont une partie a été acquise à des propriétaires pivés en 2021 (35 970 m²), une autre sera acquise à la Ville de Paris fin 2022 (110 080 m²) et le reste est en cours de négociation avec les propriétaires privés (6 330 m²). Le montant des acquisitions s'élèvera fin 2022 à 150 080 €.

Cette maîtrise foncière permettra au Département d'engager dès 2024 d'importants travaux de renaturation avant que le site, quasi inaccessible du fait de son insularité, ne soit interdit au public (zone de quiétude pour la faune) et laissé en quasi libre-évolution. Des suivis scientifiques seront menés pour étudier la dynamique des milieux.

Bois et marais du Gouy à Luzarches

En 2019 et 2020, le Département est devenu propriétraire de 17,70 ha au sein de l'ENS départemental du Bois et marais du Gouy à Luzarches.

Situées sur un bio-corridor permettant la circulation de la grande faune depuis les trois forêts picardes jusqu'à la forêt de Carnelle, les parcelles forment une unité foncière cohérente permettant la mise en place d'une gestion rapide, efficace et nécessaire. En effet, l'absence de gestion a conduit à une forte perte de biodiversité et à une alteration de la qualité du paysage : étang envasé, grande quantité de chablis, roselière colonisée par les ligneux et en cours de fermeture...De plus, les plantations de peupliers et le drainage associé empêchent le marais de jouer son rôle de zone d'expansion des crues, ce qui peut créer des désordres hydrauliques localement.

Dès lors, l'acquisition de ces parcelles va permettre d'engager un plan de gestion du site, puis des actions de restauration écologique, de préservation des peuplements forestiers indigènes ainsi que d'entretien des secteurs de marais.

17,70 ha
acquis

3. ÉTUDES ET PLAN DE GESTION

POÈTE JAPONAIS

« J'ai vu une herbe folle
Quand j'ai su son nom
Je l'ai trouvée plus belle »

Papillon de la famille des *Polyommatinae* au Bois du Moulin de Noisement à Chars en septembre 2022

La politique départementale en faveur des ENS s'appuie sur un schéma stratégique, voté en 2000 et révisé en 2015, qui a permis d'idenfier les secteurs à fort enjeu écologique, géologique ou paysager du Val d'Oise. Une fois le périmètre de classement défini avec la / les commune(s) concernée(s), un plan de gestion est établi pour chaque site. Ce document définit les objectifs en matière de connaissance, restauration, conservation et ouverture au public. Afin d'améliorer la connaissance des milieux et des espèces, et d'évaluer la réussite des actions, des suivis naturalistes sont menés. Ce chapitre présente les dernières études réalisées.

Femelle de Calopteryx éclatant (*C. splendens*) au Bois du Moulin de Noisement à Chars en juillet 2022

ÉTUDES D'AMÉNAGEMENT

Valorisation écologique de l'Étang des Aulnes à Montgeroult

L'Étang des Aulnes, d'une superficie de 3,2 ha, est situé sur la commune de Montgeroult. Il a été créé en 1976 par l'association La Goujonnaise de Pontoise face à la diminution des zones accessibles à la pêche le long de l'Oise et de la Seine. Puis il a été acquis par le Département en 2016 et intégré à l'ENS du Marais de Boissy-Montgeroult.

Une étude de faisabilité, menée de mai 2018 à juin 2019, a fait émerger un scénario d'aménagement permettant de concilier la préservation de la biodiversité et l'activité de pêche, en concertation avec toutes les parties prenantes : commune, propriétaires riverains, association de pêche, syndicat de rivière et services de l'État. Ainsi, une étude de maîtrise d'œuvre a été lancée fin 2021 pour reprendre les éléments de l'étude initiale, rédiger les dossiers réglementaires et assurer le suivi des entreprises de travaux. En parallèle, une étude géotechnique est conduite afin de suivre l'évolution hygrométrique de l'étang et de la zone humide associée.

Les grands objectifs de valorisation écologique visent à :

- diminuer l'emprise de l'étang afin de recréer des zones humides propices à l'accueil des espèces patrimoniales ;
- aménager les berges pour diminuer l'érosion et offrir des postes de pêche mieux intégrés au paysage et sécurisés ;
- retravailler le bras de décharge en amont de la voie SNCF pour assurer la continuité piscicole ;
- aménager le site pour l'accueil du public en diversifiant les usages et en sensibilisant à la biodiversité des milieux restaurés.

L'achèvement de ces travaux est prévu pour fin 2023/début 2024.

Création d'un sanctuaire de biodiversité sur l'île d'Herblay-sur-Seine

La conservation de la nature est depuis ses origines influencée par deux visions antagonistes que sont l'interventionnisme (gestion régulière) et le préservationnisme (libre évolution). Les politiques publiques défendant l'approche préservationniste ont conduit à la création de rares espaces naturels protégés, qui restent cependant accessibles à l'Homme.
En 2019, une étude de faisabilité pour la création d'un sanctuaire de biodiversité en Val d'Oise a porté sur l'île d'Herblay-sur-Seine, qui a été identifiée comme territoire d'expérimentation du fait :

- de son isolement géographique naturel ;
- du faible morcellement foncier et de la maîtrise foncière majoritairement publique ;
- de sa situation sur un axe de migration pour les oiseaux.

L'étude a également montré l'intérêt des végétations hydrophytiques (qui vivent immergées totalement ou en partie) du bras non navigué de la Seine, avec une quinzaine d'espèces telles que le Potamot perfolié, extrêmement rare au niveau régional. Ces végétations offrent des zones de pontes pour l'ichtyofaune (les poissons) et d'abris pour le développement des alevins.

Des espèces remarquables ont été relevées, telles que le Martin pêcheur, le Héron bihoreau et la Sterne pierregarin (toutes trois d'intérêt communautaire) ou encore la Libellule fauve (déterminante ZNIEFF).
En 2022, une nouvelle étude de maîtrise d'œuvre a été lancée en vue de travaux de renaturation dès 2024 : abaissement de l'altimétrie de l'île pour favoriser l'expansion des crues, création d'une mosaïque de milieux humides liés à la rivière par un réseau de mares et chenaux ; puis le site sera laissé en libre évolution et suivi par les partenaires scientifiques. De fait inaccessible au public, l'île fera l'objet de mesures administratives visant à limiter les usages avoisinants (pêche, navigation) et le dérangement des espèces.

Le caractère inédit en Île-de-France et rare en métropole de sanctuarisation d'une île fluviale est une opportunité de lancer un projet paysager, écologique, interrogeant notre rapport à la nature. Tout au long du projet, des actions de sensibilisation seront menées auprès des scolaires et du grand public, en partenariat avec la Ville d'Herblay-sur-Seine.
En raison de sa contribution à la préservation de la biodiversité et à l'adaptation de notre territoire aux effets du changement climatique, cette étude est financée à hauteur de 80 % par l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Audit de sécurité sur les aménagements d'accueil du public

Lorsque cela est compatible avec la protection de l'environnement, les ENS ont vocation à être ouverts au public et le Département a à cœur de les aménager : panneaux pédagogiques, mobiliers de déplacement (platelages) et de repos (bancs), dispositifs de sécurité (garde-corps, chasse-roues, barrières). Ces ouvrages nécessitent un suivi régulier pour garantir la sécurité et le confort des usagers.
Ainsi, le Département a réalisé un audit de sécurité sur le Bois de Morval (Guiry-en-Vexin), l'Étang de Vallière (Santeuil), le Marais de Boissy-l'Aillerie et le Bois du Moulin de Noisement (Chars).

Une inspection minutieuse des mobiliers a donné lieu à un rapport détaillé faisant état de l'ensemble des traces d'usure et des dégradations, avec une hiérarchisation des réparations préconisées.

Le Département a immédiatement procédé aux ajustements les plus urgents : retendre des câbles, changer des planches, resserer des vis ; à ce jour les aménagements sont en bon état et ne présentent pas de danger.

Plan de gestion des bois et marais du Gouy

Présentation du site

Les bois et marais du Gouy, classés en 2008, s'étendent sur 197 ha et constituent l'un des plus grands ENS départementaux. De par leur localisation au nord-est du Val d'Oise ainsi que leur grande diversité de milieux, ils représentent un site d'intérêt écologique majeur intégrant :

- un bio-corridor pour la grande faune entre les grandes forêts de l'Oise et celles du Val d'Oise ;
- une mosaïque de paysages allant des buttes boisées aux bas-marais, avec une alternance de prairies ouvertes et de lisières, traversés par un cours d'eau alimentant une roselière.

Les principales menaces qui pèsent sur ce site sont les usages non maîtrisés, la cabanisation des parcelles, l'exploitation forestière non durable et la fermeture des milieux.
C'est pourquoi une étude a été lancée en août 2021 afin de réaliser un diagnostic du site, lister les différents enjeux en termes d'écologie, d'activité socio-économique et d'ouverture au public, proposer des objectifs cohérents et élaborer un programme d'actions sur 12 ans.

Premiers résultats de l'étude

Les inventaires naturalistes ont mis en évidence un fort enjeu pour les insectes, qui s'explique par la richesse des boisements en micro-habitats.

Parmi les 176 espèces d'insectes observées, on recense :

- 2 espèces remarquables de papillons de jour : le Flambé et l'Écaille marbrée, protégés au niveau régional ;
- une espèce remarquable de libellule : l'Agrion de Mercure, protégé au niveau régional.

Le site présente une diversité floristique élevée et des enjeux significatifs, avec 317 espèces végétales recensées, dont 26 remarquables et 4 présentant un fort enjeu de conservation :

- la Germandrée des marais (*Teucrium scrodium*) : vulnérable et très rare en Île-de-France ;
- le Mouron délicat (*Lysimachia tenella*) : en danger et très rare en Île-de-France ;
- la Cotonnière à feuilles spatulées (*Filago pyramidata*) : vulnérable et rare en Île-de-France ;
- la Laîche appauvrie (*Carex depauperata*) : en danger, extrêmement rare et protégée en Île-de-France, il s'agit de la première donnée en Val d'Oise.

Le Département portant une responsabilité territoriale sur la conservation de ces espèces, des actions de restauration écologique et de conservation des milieux seront entreprises sur les parcelles acquises. Des conventions de gestion seront également proposées aux partenaires ainsi qu'aux autres propriétaires.

1. Bois de Morval
2. Étang de Vallière
3. Cotonnière à feuilles spatulées
4. Laîche appauvrie

ÉTUDES NATURALISTES

Comptage des Chiroptères en vallée du Sausseron

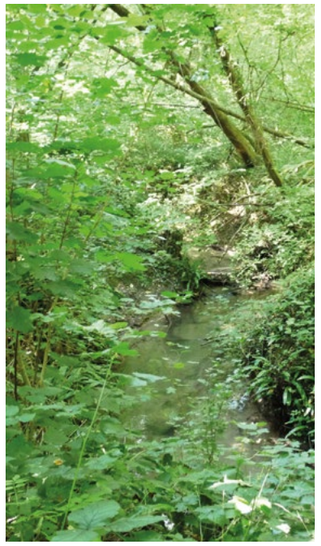

En 2019, le Département a réalisé un inventaire des Chiroptères (Chauves-souris) sur l'ENS des marais boisés et zones humides de la vallée du Sausseron (Épiais-Rhus, Vallangoujard et Labbeville).

Ces prospections ont permis de contacter 10 espèces (sur 18 présentes en Val d'Oise et 21 en Île-de-France), toutes protégées au niveau national. L'espèce la plus rencontrée est la Pipistrelle commune. Les plus remarquables sont le Murin de Daubenton et le Petit Rhinolophe, tous deux considérés « en danger » sur la liste rouge d'Île-de-France.

Cet ENS, composé d'une mosaïque d'habitats boisés et d'étangs, s'avère favorable à la présence des Chiroptères qui y trouvent un territoire de chasse adéquat mais également des potentialités de gites arboricoles ou anthropiques.

À l'avenir, l'enjeu sera la recherche de sites de reproduction du Petit Rhinolophe, le maintien voire l'amélioration des territoires de chasse et des habitats favorables ainsi que le renforcement des continuités écologiques.

21
espèces de Chiroptères sont présentes en Île-de-France

18
de ces espèces ont été observées en Val d'Oise

À la recherche des Orthoptères sur les marais de Frocourt et du Rabuais

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Office pour les insectes et leur environnement (Opie), un inventaire des Orthoptères (criquets, grillons, sauterelles) a été conduit de juillet à septembre 2019 sur 2 ENS départementaux : le Marais de Frocourt (Amenucourt) et le Marais du Rabuais (Arronville, Berville et Amblainville).

Au total, 15 espèces ont été contactées sur le Marais de Frocourt et 17 espèces sur le Marais du Rabuais. Ces déterminations ont permis une amélioration de la connaissance de ce taxon sur ces sites d'environ 13 % et 59 %.
Les deux marais présentent bien un enjeu pour la conservation des Orthoptères localement.

Oedipode turquoise (*Oedipoda caerulescens*) au Bois du Moulin de Noisement en septembre 2022

- Sur le Marais de Frocourt, deux espèces d'intérêt patrimonial ont été observées : le Criquet marginé (*Chorthippus albomarginatus*) et le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*), tous deux déterminants ZNIEFF.
- Sur le Marais du Rabuais, le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*) a également été recensé, ainsi que le Conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*), espèce protégée en Île-de-France.

Les Orthoptères sont des espèces dites « bio-indicatrices » : la présence ou l'absence des différents cortèges nous renseigne sur l'état écologique des milieux et permet de mieux appréhender leur évolution. Sur le Marais de Frocourt, on constate le maintien des espèces prairiales et des espèces inféodées aux milieux humides, tandis que leur absence sur le Marais du Rabuais confirme un déficit hydrique et une dégradation des milieux associés.

Inventaires floristiques sur les marais de Bellefontaine et du rû de Presles

En 2019, dans le cadre d'un partenariat avec le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP), l'ENS local du Marais de Bellefontaine et l'ENS départemental du Marais du rû de Presles (Saint-Martin-du-Tertre et Maffliers) ont fait l'objet d'un inventaire de la flore et des végétations.

Sur le Marais de Bellefontaine

Les prospections mettent en évidence un indigénat élevé de la flore. Sur 414 espèces observées, seulement 1 % est d'intérêt patrimonial. Néanmoins, le site présente un enjeu à l'échelle du Val d'Oise pour certaines espèces telles que la Laîche à épis grêles (*Carex strigosa*) et la Séséli des steppes (*Seseli annuum*). Le site est majoritairement boisé : 60 % d'aulnaie-frénaie et 17 % d'aulnaie marécageuse. Les tourbières et marais représentent 2 % du site et la végétation aquatique 0,5 %. On note également la présence de sources. Le CBNBP préconise une intervention urgente sur plusieurs secteurs pour luter contre la fermeture des milieux.

Sur le Marais du rû de Presles

Les données viennent actualiser un premier inventaire ; sur les 194 espèces relevées en 2007, 66 n'ont pas été revues mais 31 nouvelles espèces ont été découvertes. Cette perte de diversité a pour cause la colonisation des ligneux, l'homogénéisation des boisements et la présence massive de l'Erable sycomore en fond de vallée. Certes, 77 % de la flore est commune et moins de 4 % des espèces comptabilisées sont menacées. Cependant, 8 taxons sont définis comme rares à très rares en Île-de-France, notamment l'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*) et la Fougère des marais (*Thelypteris palustris*).

4 : PRINCIPAUX TRAVAUX

CONFUCIUS

« L'homme qui déplace une montagne commence par déplacer les petites pierres. »

Restauration écologique du marais de Boissy-Montgeroult

Les ENS dont le Département est propriétaire ou gestionnaire font l'objet de travaux qui visent à assurer la multifonctionnalité des sites en favorisant notamment la biodiversité et l'accueil du public.

Les principaux travaux effectués entre 2019 et 2022, dont une rétrospective vous est proposée dans les pages suivantes, ont concerné les Buttes d'Arthies, le Bois de Morval, la Forêt de l'Hautil et le Marais de Boissy-Montgeroult.

Nouvelle entrée de la forêt départementale de l'Hautil, côté Boisemont

Restauration de la mare Tornibus sur l'ENS des buttes d'Arthies

La mare Tornibus, située au cœur de l'ENS des buttes d'Arthies, sur la commune de Maudétour-en-Vexin, a fait l'objet d'importants travaux de restauration écologique en 2022. En effet, cette petite mare artificielle, envahie par la glycérie aquatique et la végétation rivulaire composée de chênes, châtaigniers et trembles principalement, était complétement asséchée et n'avait pas été entretenue depuis plusieurs décennies. Le site faisant l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB), les travaux ont été soumis aux services de l'Etat.

Le Département a mandaté l'entreprise Pinchon Paysage pour :

- la mise en lumière de la mare par des abattages sélectifs du manteau forestier et des opérations de dessouchage localisées sur les berges ;
- le curage de la mare et le surcreusement des argiles afin de diversifier les hauteurs de fond ;
- le reprofilage des berges en pente douce pour favoriser les communautés végétales typiques de ces milieux ;
- les travaux d'étanchéité au niveau de l'ancienne digue par le placement d'une couche d'argile capable de retenir l'eau de façon pérenne ;
- l'installation de souches au sein de la mare pour diversifier les habitats (zones de refuge, de ponte...) ainsi que d'andains de bois morts et de souches en périphérie qui constitueront des abris pour la faune sauvage.

Ces travaux vont permettre d'améliorer progressivement les fonctionnalités et les potentialités biologiques de la mare Tornibus. Un suivi scientifique de l'évolution du milieu sera réalisé par le Département au cours des prochaines années.

Restauration écologique du Marais de Boissy-Montgeroult

Marais de Boissy-Montgeroult
1. Avant - 2. Pendant - 3. Après les travaux

En 2018, le Département a acquis 2 parcelles situées sur la commune de Boissy-l'Aillerie et comprises dans la zone de préemption de l'ENS du Marais de Boissy-Montgeroult. Il s'agissait d'une ancienne pépinière dans laquelle des allées de gravier et des bassins bétonnés avaient été créés afin d'y cultiver des plantes hélophytes pour l'ornementation de jardins et de mares. Les fonctionnalités de la zone humide avaient été gravement altérées par cette artificialisation. L'abandon de cette activité avait ensuite laissé place à un boisement d'aulnes et de saules qui a initié à la fermeture du milieu.

Dès 2019, le Département a donc engagé d'importants travaux de restauration écologique :

- Travaux de réouverture du milieu
  - Abattage des arbres avec conservation de quelques sujets isolés
  - Dessouchage des arbres abattus
  - Évacuation de tous les produits de coupe
- Travaux de terrassement
  - Démolition des 18 bassins de production
  - Évacuation du béton et des ferrailles
- Travaux de reprofilage des berges
- Travaux de nettoyage et finitions diverses

En 2021, le Département a également mené des travaux complémentaires :

- Pose d'une clôture en bois rustique (châtaignier) sur 30 ml le long du chemin d'accès.
- Lutte contre la renouée du Japon : pose d'une bâche tissée et plantation d'arbustes « Végétal local » (saules, bourdaines, sureaux).

Les travaux de restauration écologique étant achevés, les prochaines actions envisagées par le Département consistent à rendre accessible ce secteur de marais à tous les publics, y compris PMR, par la création d'un sentier de découverte et l'installation d'un platelage en bois ainsi que d'un ponton d'observation.

Concilier biodiversité et accueil du public

Coupes sanitaires au Bois de Morval

Chalara fraxinea est une espèce de champignon pathogène, responsable d'une maladie fongique dite « chalarose » ou « maladie du flétrissement du frêne ». Lorsque cette maladie est détectée et touche une forêt ouverte au public, le gestionnaire n'a pas d'autre choix que d'engager des coupes sanitaires. Selon le contexte, le Département choisira alors de replanter certaines parcelles ou de favoriser la régénération naturelle.

Sur le Bois de Morval, cette maladie s'est étendue à l'ensemble de la frênaie présente dans le fond de vallon humide à proximité du rû de la Défonce, l'une des sources de l'Aubette de Meulan. Au total, ce sont 6,3 hectares de frênes qui ont été touchés, soit environ 10 % de la superficie du bois.

Afin de sécuriser l'accueil du public au sein de ce site très fréquenté, un programme de coupes sanitaires a été déclenché rapidement par le Département et s'est déroulé en deux phases.

Suite à ces coupes, des travaux de plantation ont été réalisés afin de reconstituer rapidement une ambiance forestière. En plus de la régénération naturelle issue des graines présentes dans le sol et des végétaux « semenciers » restant en place, plusieurs îlots ont été plantés : 300 arbres et arbustes adaptés au sol et au contexte, avec l'utilisation de la marque « Végétal local »*.

Toutefois, certaines parcelles n'ont volontairement pas fait l'objet de travaux de replantation afin de restaurer un habitat « ouvert » de fond de vallon humide, présent sur ce secteur.

6,3 ha
de frênes touchés par la maladie sur le Bois de Morval

2 phases d'intervention

1 2020

4 parcelles
722 arbres malades
964 m³ de bois valorisés en bois d'oeuvre ou bois-énergie

2 2022

1 parcelle
315 arbres malades
359 m³ de bois valorisés en bois d'œuvre ou bois-énergie
1 ha pour la conservation d'un îlot témoin de bois mort

Liste des végétaux plantés :

1 Arbres objectifs « Végétal local »

Cormier, Alisier torminal, Chêne sessile, Érable champêtre, Tilleul à petites feuilles

2 Arbustes « Végétal local » adaptés au sol très humide

Saule cendré, Saule marsault, Saule pourpre, Saule des vanniers, Saule à trois étamines, Saule roux

3 Arbustes mellifères « Végétal local »

Aubépine monogyne, Aubépine à deux styles, Sureau noir, Cornouiller sanguin, Cornouiller mâle, Viorne obier, Pommier sauvage, Poirier sauvage, Prunellier, Fusain d'Europe, Nerprun purgatif

Plantation de vergers conservatoires en Forêt de l'Hautil

Sur la partie sud de la Forêt départementale de l'Hautil, en lisière du massif, un verger conservatoire de 22 pommiers hautes-tiges de variétés anciennes a été planté en 2019 en présence de nombreux élus du Département.

Liste variétale pour ce projet :

- Gravenstein, Belle de Pontoise, Jeanne Hardy, Reinette Abry, Rambour des Flandres, Rambour d'hiver et Transparente de Croncels.

Par ailleurs, 7 pommiers ont fait l'objet d'un greffage « à façon » sur site par un pommologue du Val d'Oise afin de conserver de très anciennes variétés du territoire en voie de disparition.

En 2022, sur le secteur très fréquenté d'Écancourt, un nouveau verger conservatoire a été planté avec 20 pommiers et poiriers.

Liste variétale pour ce projet :

- Bési de Chaumontel (poiriers), Chéron, Fleuritard, Jeanne Hardy, Reinette Abry, Rousseau, Bondy, Marie-Madeleine, Vérité (pommiers).

Tous les arbres bénéficieront d'une taille de formation durant leurs 2 ou 3 premières années puis d'un suivi régulier afin d'évaluer leur croissance et état sanitaire.

42 arbres plantés en 2019 et 2022

Aménagement d'un parking d'entrée de site

L'aménagement paysager de l'entrée de la Forêt départementale de l'Hautil côté Boisemont vise à permettre l'accueil du public dans de bonnes conditions, tout en préservant le caractère naturel du site.

Suite à une étude paysagère menée en 2019, et l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France obtenu en 2020, les travaux ont consisté en :

- la suppression de l'ancien parking (routes et bordures) : évacuation de 1 265 m² d'enrobés ;
- l'abattage et le dessouchage de 15 arbres en dépérissement avancé ;
- la création d'un petit parking de 14 places (dont une place PMR) avec stationnements matérialisés au sol par des traverses en bois ;
- la création d'un chemin d'accès piétonnier permettant de relier les différents espaces (parking, sentier, aire d'accueil, belvédère) ;
- la plantation de 500 arbustes « Végétal local » aux abords du parking et sur la zone renaturée ;
- l'aménagement d'une zone d'accueil avec la gamme mobilier du Département.

Gains écologiques des travaux

- Réduction de plus de deux tiers de la surface du parking
  = Réduction de l'imperméabilisation des sols (possible infiltration naturelle de l'eau)
  = Respect du caractère boisé de ce secteur naturel protégé
  = Valorisation paysagère importante de la forêt départementale et du territoire communal
- Plantation d'une lisière diversifiée intra-forestière
  = Plantation d'arbustes certifiés « Végétal local » dont les graines ont été collectées sur le Bassin parisien : arbustes parfaitement adaptés au sol et au contexte de la parcelle
  = Diversification des essences forestières
  = Augmentation des habitats pour les pollinisateurs sauvages et l'avifaune en particulier

Création d'une mare pédagogique en forêt de l'Hautil

En 2020, le Département a mandaté l'entreprise Environnement TP afin de restaurer une mare en lisière de la Forêt de l'Hautil, sur la commune de Boisemont, située sur un bandeau d'argile et alimentée par une petite source.

Des travaux de terrassement (opérations de déblai/remblai et reprofilage de berges en pente douce) ont ainsi été entrepris dans l'objectif de recréer un écosystème fonctionnel pour les nombreuses espèces présentes : grenouilles, crapauds, tritons ou encore salamandres. Depuis deux ans, cette mare est ainsi devenue un site de reproduction prioritaire pour les amphibiens de ce secteur forestier.

En complément, le Département a engagé des travaux de valorisation pédagogique aux abords de la mare. L'opération a consisté en l'installation d'un platelage en bois d'environ 50 mètres, équipé d'un ponton d'observation. Des clôtures rustiques en châtaignier ont également été posées afin de canaliser le public et d'éviter le piétinement des berges nouvellement restaurées.

L'utilisation de bois local (chêne, châtaignier et robinier) a été privilégiée pour ces travaux qui permettent d'ores et déjà aux usagers d'admirer la faune et la flore associées à la zone humide.

5. PARTENARIATS

BRUNO LATOUR

« La nature n'est pas une victime à protéger, elle est ce qui nous possède. »

Inauguration du site géologique du Guépelle à St-Witz en juillet 2022

La gestion des ENS et des forêts départementales se fait avec le concours de partenaires techniques et scientifiques en charge de conduire des actions de surveillance, de réaliser des suivis naturalistes, de concevoir des outils pédagogiques, d'animer des Sorties nature et des journées de sensibilisation ou, plus largement, d'apporter conseils et expertises dans leurs domaines respectifs. Fort de ces partenariats historiques et pérennes, le Département renouvelle chaque année les conventions et programmes d'actions, que nous vous dévoilons dans ce chapitre.

Maquette pédagogique créée en partenariat avec CY Cergy Paris Université

PARTENARIATS
POUR LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

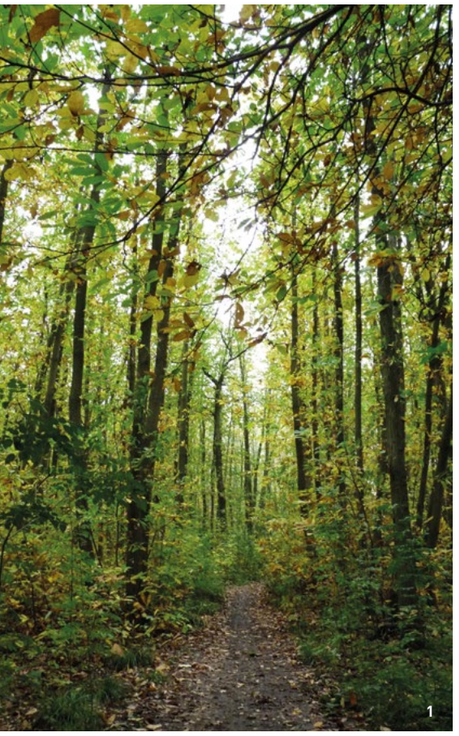
1

Office national des forêts (ONF)

Le Val d'Oise abrite 3 forêts domaniales : la forêt de Montmorency, la forêt de L'Isle-Adam et la forêt de Carnelle, qui couvrent une superficie totale de 4 500 ha. Relevant de la propriété privée de l'État, elles sont gérées, conformément au Code forestier, par l'ONF.
Depuis 2018, le Département soutient financièrement l'ONF pour la mise en œuvre de grands projets répondant aux enjeux suivants : des forêts accueillantes ; des forêts plus propres ; des forêts à forte valeur patrimoniale.
Concrètement, les opérations ciblent l'accueil du public, l'entretien des forêts et la gestion écologique des milieux naturels.
Dans la perspective d'une gouvernance partagée, au plus près des territoires et des usagers, le Département et l'ONF engageront une concertation avec les intercommunalités concernées dès 2023.

250 000 €/an
de subvention à l'ONF depuis 2022

Centre régional de la propriété forestière (CRPF)

Le CRPF a pour mission d'orienter et de développer la gestion des forêts privées. Dans le cadre d'une convention établie en 2021, le Département soutient financièrement le CRPF pour l'apport de conseils aux propriétaires, l'évaluation et l'accroissement de la biodiversité ainsi que sur l'adaptation des forêts privées aux effets du changement climatique. Parmi les actions annuelles, on peut citer :

- l'organisation d'une réunion forestière ;
- la réalisation de deux à trois visites-conseils ;
- la réalisation d'un diagnostic de biodiversité potentielle ;
- la réalisation d'un diagnostic climatique.

Fédération interdépartementale des chasseurs d'Île-de-France (FICIF)

La FICIF est une association Loi 1901 avec une mission de service public en matière de gestion de la faune sauvage et de ses habitats. Depuis 2015, le Département a mis en place un partenariat qui vise notamment à :

Axe 1 - Sensibiliser les Valdoisiens à la problématique liée à la grande faune :
- Participation au dispositif « Sorties nature en Val d'Oise »
- Création de panneaux pédagogiques
- Régulation des sangliers en forêt départementale de l'Hautil, sur les communes de Jouy-le-Moutier et Boisemont

2

Axe 2 - Amélioration de la fonctionnalité des passages à faune mis en place par le Département sous la Francilienne

Axe 3 - Rétablissement des continuités écologiques fragmentées
- Suivi des collisions véhicule/animal
- Mise en place d'actions concrètes
- Formation des agents du Département à cette problématique

1. Forêt domaniale de Montmorency à l'automne 2020
2. Couple de chevreuils (*Capreolus capreolus*) au bord de la D22 à Berville en août 2022
3. Curiosités géologiques de La Roche-Guyon en août 2022
4. Visite technique du nouvel ENS des Trois sources de Nucourt avec le CBNBP en septembre 2022
5. Vulcain (*Vanessa atalanta*) au Marais du Sausseron à Vallangoujard en août 2022

PARTENARIATS
POUR L'ÉTUDE DES ESPACES NATURELS

UniLaSalle Beauvais

La convention de partenariat, renouvelée depuis 2019 avec l'Université LaSalle Beauvais, porte sur deux champs : la valorisation pédagogique du patrimoine géologique et l'appui technique à la prise en compte de ce patrimoine dans la gestion des ENS. Elle a notamment permis :

- l'animation de Sorties nature tout public et de visites de sites à destination des enseignants ;
- l'acquisition de photographies numériques des fronts de taille du site géologique de Vigny-Longuesse en vue de la création d'outils de visite virtuelle (Géolab) ;
- la production d'iconographies et de textes pour la conception de panneaux pédagogiques ;
- l'appui technique et règlementaire à la rédaction des arrêtés de protection de géotope pour le classement de certains sites géologiques du Val d'Oise ;
- l'organisation d'une journée technique « Géologie en Val d'Oise » avec les services départementaux.

3

Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP)

4

La convention avec le CBNBP a été renouvelée en 2022 afin de poursuivre l'amélioration et la valorisation de la connaissance de la flore du Val d'Oise en vue de sa conservation, tout en appuyant le Département dans la définition, la prise en compte et la gestion de la flore et des végétations sur les ENS.

On peut citer :
- la réalisation d'un ou deux inventaires de la flore et des végétations par an ;
- la déclinaison départementale de la stratégie de conservation des espèces végétales menacées du CBNBP avec élaboration et mise en œuvre de programmes de réintroduction d'espèces le cas échéant ;
- l'appui technique au Département et la formation des agents à la botanique.

Office pour les insectes et leur environnement (Opie)

La convention de partenariat renouvelée en 2019 avec l'Opie a pour objectifs d'améliorer la connaissance entomologique à l'échelle du département et de travailler à une meilleure prise en compte des insectes bio-indicateurs dans le suivi des opérations de gestion sur les ENS. Cette convention intègre également un axe autour de la conservation des pollinisateurs sauvages, afin de travailler à la déclinaison du Plan National d'Actions (PNA) «France Terre de pollinisateurs» dans le Val d'Oise. Elle a permis la réalisation des atlas des Rhopalocères (papillons de jour) et des Odonates (libellules et demoiselles) du Val d'Oise, l'animation de Sorties nature pour le grand public, ainsi que la réalisation de diagnostics entomologiques dans une perspective conservatoire sur de futurs ENS.

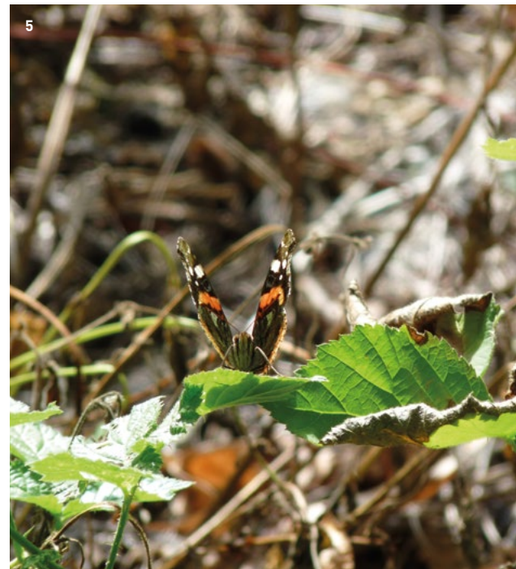
5

Association des Lépidoptéristes de France (ALF)

La convention de partenariat reconduite en 2021 avec l'ALF vise à poursuivre le Suivi Temporel des Rhopalocères (papillons de jour) de France (STERF) sur le département.

Chaque année, entre 8 et 10 sites sont inventoriés et les données sont valorisées au niveau national.

Zoom sur le partenariat avec le PNR du Vexin français

Initié en 2004, le partenariat avec le Parc naturel régional (PNR) du Vexin français pour la gestion et la valorisation des ENS valdoisiens situés dans l'aire d'adhésion du PNR, a été renouvelé en 2021.
Ce partenariat a débouché sur la pérennisation d'un poste de chargé de mission ENS, basé au PNR et financé intégralement par le Département. Son rôle est d'appuyer les agents du Département sur les volets scientifiques, techniques et pédagogiques. Il permet de mobiliser rapidement et efficacement les compétences de l'équipe du Parc et de faire vivre ce partenariat historique dans bien d'autres domaines.

Chantier nature avec le PNR VF au Marais du Rabuais à Berville en août 2022

Les missions réalisées durant les 4 dernières années ont été riches et variées :

- Soutien aux animations réalisées par le Département sur le crapaudrôme de Marines (création de matériel pédagogique, animation avec les scolaires, etc.)
- Réactualisation des plans de gestion des ENS du Bois du Moulin de Noisement à Chars et de l'Étang de Vallière à Santeuil (recherche et exploitation de données anciennes, réalisation d'inventaires, réflexion sur les mesures de gestion future, conception d'outils de gestion, etc.)
- Organisation de chantiers nature avec les élèves des lycées de Magnanville et de Saint-Germain-en-Laye
- Soutien à la mise en place du pâturage comme outil de conservation sur les sites départementaux.

PARTENARIATS
POUR LA SENSIBILISATION DES PUBLICS

Fédération française de randonnée du Val d'Oise (FFRandonnée 95)

La randonnée pédestre est le sport qui rassemble le plus de pratiquants (hors licence) : en France, on compte près de 5,5 millions de pratiquants réguliers. En Val d'Oise, plus de 2 400 Km de chemins sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) et permettent au plus grand nombre de découvrir le patrimoine naturel valdoisien. La plupart des ENS et des forêts départementales sont parcourus par des circuits de Petite Randonnée ou PR© (balisage jaune), Grande Randonnée ou GR© (rouge et blanc) ou encore GR© de pays (rouge et jaune).

La gestion de cette pratique s'appuie sur l'interlocuteur historique du Département : la Fédération française de randonnée du Val d'Oise. L'objectif de ce partenariat est de pérenniser l'offre déjà existante mais aussi de prendre en compte et d'anticiper les évolutions des comportements sportifs et sociaux à l'œuvre sur le territoire en accordant une attention particulière aux nouvelles disciplines émergentes.

Ainsi, la FFRandonnée 95 organise tout au long de l'année une surveillance des itinéraires existants ainsi que l'entretien du balisage et développe de nouveaux itinéraires sur le territoire. La FFRandonnée 95 a également réédité le Topoguide© Val d'Oise avec le soutien du Département.

1 800 km
de chemins balisés en Val d'Oise

Sentier GR© du Bois du Chesnay à Vétheuil en août 2022

Nouveau partenariat avec la Ferme d'Écancourt

La Ferme d'Écancourt est une association d'éducation à l'environnement et au développement durable, basée en lisière de la Forêt départementale de l'Hautil à Jouy-le-Moutier. Compte-tenu de son expertise, de son réseau et de sa localisation, un nouveau partenariat a été conclu en 2022.

Il consiste en l'animation de Sorties nature et des balades artistiques en Forêt de l'Hautil, l'organisation d'évènements festifs en lien avec la protection de l'environnement, une contribution aux projets éducatifs du Département, la collecte et la valorisation de données naturalistes, l'organisation de chantiers nature participatifs et d'actions en faveur de la biodiversité ou encore la mise à disposition d'animaux pour le pâturage des parcelles du Département.

Action participative « Crapaudrôme » sur la butte de Marines

Du 11 février au 22 avril 2022, un crapaudrôme a été mis en place sur l'ENS de la butte de Marines par une douzaine de bénévoles, les services techniques de la commune et ceux du Département.
Le crapaudrôme est un dispositif temporaire installé le long d'une route pour empêcher les amphibiens de traverser et de prendre le risque de se faire écraser. Il est mis en place pendant la période de reproduction (février-avril). Des seaux sont enterrés le long d'une bâche et permettent de recueillir les amphibiens. Une fois à l'abri, ils sont comptés, identifiés puis acheminés de l'autre côté de la route en toute sécurité par les bénévoles, qui depuis 5 ans animent ce dispositif.
Ainsi, en 2022, après 70 jours de suivi et de collecte, 774 amphibiens ont pu rejoindre les mares pour assurer leur reproduction. Avec cette opération, 8 espèces ont pu être identifiées dont 3 à fort enjeu patrimonial : le Triton alpestre, la Salamandre tachetée et le Crapaud commun.

De nombreuses actions de sensibilisation ont été entreprises sur le crapaudrôme en 2022, notamment 14 animations avec les élèves de sixième du collège les Hautiers, en partenariat avec le Parc naturel régional (PNR) du Vexin français. Lors de ces animations, les élèves venaient effectuer le relevé et le suivi des amphibiens. Le PNR a également effectué 2 animations à destination des personnes en situation de handicap (sourds et malentendants ; déficience mentale).

En 2021, 555 amphibiens ont été sauvés.
En 2020, pas moins de 632 amphibiens ont été dénombrés.
En 2019, 1 085 amphibiens ont été recensés.

774 amphibiens sauvés en 2022

Espèces relevées en 2022

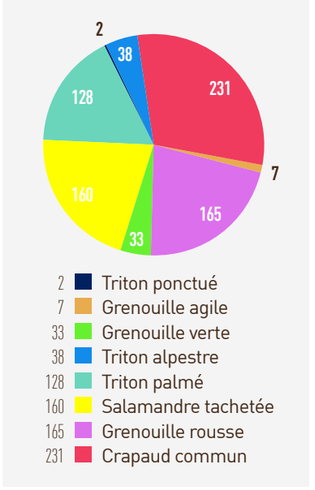

1. Salamandre tachetée
2. Grenouille rousse/agile
3. Action de sensibilisation avec le collège les Hautiers
4. Triton alpestre

1

2

3

4

Chantiers-école au Marais de Boissy-Montgeroult

Dans le cadre d'une action de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, deux chantiers-école ont été organisés sur l'ENS du Marais de Boissy-Montgeroult, les 15 mars et 12 mai 2022, à destination d'élèves préparant le baccalauréat Sciences et techniques de l'agronomie et du vivant (STAV) ou le baccalauréat professionnel Aménagement paysager (AP).
Après une présentation du site, des acteurs locaux et de la politique ENS du Département, les élèves ont pu mettre en application deux mesures de gestion : la lutte contre les rejets de ligneux (principalement des aulnes) au niveau de l'ancienne pépinière et la mise en lumière des berges de la Viosne.
Après arrachage, ou coupe au ras du sol pour les plus gros individus, les rejets d'aulnes ont été mis en fagots et évacués.

L'ensemble des zones accessibles a ainsi pu être traité, les berges des mares étant des zones particulièrement sensibles à la période d'intervention car support de pontes, de repos, ou de surveillance territoriale pour de nombreuses espèces animales.
Les berges de Viosne ont été éclaircies sur un linéaire d'environ 200 m afin de faire pénétrer un peu de lumière et ainsi favoriser le maintien d'une flore et d'une faune diversifiées, comme les libellules ou les espèces végétales herbacées craignant l'ombre portée par un couvert arboré.

Les résultats sont très positifs, tant du point de vue de la gestion du site que celui de l'apprentissage pour ces futurs écologues et gestionnaires de milieux naturels.

Opération « un arbre, un enfant » au Marais de Baillon

Les arbres comme symboles de vie et de croissance !

Le dispositif national *Un arbre, un enfant* met les nouvelles générations en lumière en proposant la plantation d'un arbre par enfant.
Le Département soutient ce dispositif à Asnières-sur-Oise et accompagne la réalisation de cette manifestation annuelle en fournissant les plants (fruitiers et arbustes). Chaque automne, cet événement familial propose aux jeunes Asnérois de planter un arbre qui grandira à leurs côtés.

Les plantations se font depuis quelques années le long du chemin de la Reine Hortense, en lisière de l'ENS du Marais de Baillon, contribuant à la valorisation paysagère des abords du site.

6. VALORISATION DES SITES AUPRÈS DU PUBLIC

ROBERT FROST

« Deux routes divergeaient dans
un bois jaune ;
Triste de ne pouvoir les prendre
toutes deux,
Et de n'être qu'un seul voyageur,
j'en suivis
L'une aussi loin que je pus du regard
Jusqu'à sa courbe du sous-bois. »

Les espaces naturels départementaux sont ouverts au public en fonction de leur fragilité écologique. L'objectif est de permettre au grand public de découvrir la nature, d'être sensibilisé à sa protection, voire de participer à sa mise en valeur. Dans cette optique, le Département suit la fréquentation des sites les plus attractifs, organise des sorties scolaires et mène une politique d'éducation à l'environnement volontariste. Ce chapitre vous propose de revenir sur les animations qui ont marqué les années 2019-2022 et d'en faire le bilan.

Journées du Patrimoine 2022 à la RNR de Vigny-Longuesse

Sorties nature en Val d'Oise : des rendez-vous prisés par le public

VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL
LES SORTIES NATURE COMME OUTIL DE SENSIBILISATION

SORTIES NATURE
EN VAL D'OISE

Les Sorties nature constituent l'un des aboutissements de la politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles. L'ouverture des sites au public est l'occasion de faire valoir les actions menées par le Département, de renforcer l'attractivité du territoire et sa connaissance, au travers d'activités de sensibilisation.

FORÊTS VALDOISIENS DÉCOUVERTES ACCESSIBILITÉ RICHESSE VITRINE ESPACES NATURELS SENSIBLES VALORISATION CONNAISSANCE ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Une programmation riche et plébiscitée

Taux de satisfaction : **4,75 / 5** en 2022

Chaque année, de mars à octobre, ce sont environ 120 animations, toutes thématiques confondues, qui sont proposées aux particuliers : faune et flore, géologie, culture et patrimoine, sport... le tout en lien avec la mise en valeur et la protection du patrimoine naturel des ENS valdoisiens.

4 grandes thématiques (pourcentage des sorties en moyenne ces dernières années)

Naturaliste	Récréative	Sportive	Patrimoniale et culturelle
Faune, flore, géologie	Apprendre en s'amusant, en faisant	Diffusion des bonnes pratiques en espace naturel	Histoire du Val d'Oise, lien entre l'être humain et son environnement
36,5 %	39,4 %	12,5 %	11,5 %

Le Département n'a quasiment jamais interrompu les Sorties nature durant la crise sanitaire. Toujours plébiscitées, elles ont été adaptées (jauge réduite, protocole renforcé) et ont permis aux Valdoisiens de continuer à profiter de la nature, alors que ce besoin explosait. Le rôle social du Département a aussi été important : en conservant les animations réalisables, il a permis aux prestataires de conserver un revenu, quand leur activité était au plus bas.

Depuis 2020, les journées « Portes ouvertes » sur les ENS sont devenues un rituel. Elles permettent d'accueillir le public, de proposer des visites de site et de donner à voir l'action du Département sur ces sites naturels remarquables. Cinq sites ont pour le moment été mis en avant : la Forêt départementale de l'Hautil, le site géologique du Guépelle, la Réserve Naturelle Régionale de Vigny-Longuesse, le Bois du Moulin de Noisement et le Bois de Morval. Ces journées s'insèrent dans la programmation annuelle et viennent compléter l'offre d'animations dans le cadre des Sorties nature.

La majorité des participants vivent en Île-de-France (94 %). L'offre d'animation du Val d'oise attire des Parisiens, Yvelinois, habitants des Hauts-de-Seine... mais la majeure partie du public est Valdoisienne.

Ce sont une trentaine de structures d'éducation à l'environnement, partenaires techniques et scientifiques qui guident les Valdoisiens dans la découverte des sites naturels, qui leur exposent leur fonctionnement et leur expliquent leur gestion. Tous les publics sont concernés par les activités proposées, dès l'âge de 2 ans (nouveauté 2022) et jusqu'à 99 ans, ainsi que les publics en situation de handicap avec une dizaine d'animations adaptées au handicap physique et/ou mental.

24% en moyenne du public accueilli sont des enfants (- de 18 ans)

75% du public chaque année sont Valdoisiens

FÊTE DE LA NATURE

Le Département s'associe aux grands rendez-vous et participe à la Fête de la nature. Pour l'occasion, des animations sont labellisées chaque année et s'affichent dans la programmation nationale. Une occasion de faire rayonner les sites valdoisiens et leurs richesses.

FOCUS
SUR DES ACTIONS PHARES

L'accueil des scolaires sur la RNR du site géologique de Vigny-Longuesse

La Réserve naturelle régionale (RNR) du site géologique de Vigny-Longuesse reçoit chaque année de nombreux établissements scolaires allant du primaire à l'enseignement supérieur. En 2019, le site a accueilli 1 493 élèves. La crise sanitaire de 2020 a entrainé un arrêt presque complet des visites. Cependant, 5 établissements sont venus sur site en 2020, soit un total de 166 visiteurs. La levée des restrictions a permis une reprise progressive des visites avec l'accueil de 839 visiteurs en 2021 et 798 pour l'année 2022.

Le détail de la fréquentation scolaire de la réserve est présenté dans le tableau et le graphique ci-dessous :

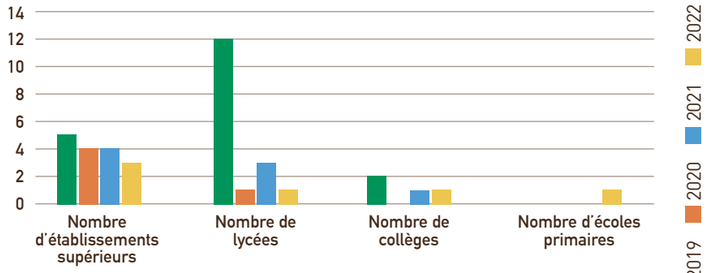

	2019	2020	2021	2022
ÉCOLE	0	0	0	54
COLLÈGE	105	0	160	192
LYCÉE	1 072	52	371	376
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	316	114	308	176
TOTAL	1 493	166	839	798

Nombre de scolaires sur la réserve entre 2019 et 2022

Depuis 2019, le Département organise chaque année 2 visites destinées aux enseignants de Sciences de la Vie et de la Terre des académies de Versailles, Paris et Créteil. Encadrés par un géologue de l'Institut UniLaSalle Beauvais, les professeurs se forment sur le site et peuvent ainsi revenir en autonomie avec leurs élèves. Depuis 2019, 33 enseignants ont participé à ces visites.

La CDESI : vers un développement maîtrisé des sports de nature en Val d'Oise

En Val d'Oise, on recense 18 sports de nature répartis dans trois domaines :

- Activités terrestres (ex : randonnée, VTT, équitation)
- Activités aquatiques (ex : aviron, pêche)
- Activités aériennes (ex : deltaplane)

Ces activités de pleine nature sont pratiquées par 29 581 licenciés et 223 éducateurs spécialisés au sein de 341 clubs.

Afin de promouvoir le développement des sports de nature dans le respect de l'environnement et des autres usages, le Département a institué, le 26 mars 2021, la Commission départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) du Val d'Oise.

Il s'agit d'une instance consultative dont les missions principales sont de faciliter la concertation entre les parties prenantes, d'émettre des avis techniques sur les projets, de créer des outils ou chartes de bonnes pratiques et d'élaborer le Plan départemental éponyme.
Elle est composée d'acteurs institutionnels (État, collectivités) et touristiques, de professionnels du sport, mais aussi de gestionnaires d'espaces naturels, lieux privilégiés de pratiques et vulnérables à la surfréquentation.

En 2021 et 2022, les actions de la CDESI ont été multiples : création d'un observatoire et d'une page Internet sur les sports de nature en Val d'Oise, animation d'ateliers sur la médiation des conflits d'usages et la préservation de la biodiversité, inauguration de la première boucle de randonnée reliant deux ENS, et lancement de l'élaboration du Plan départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).

1

Nouveau schéma d'accueil du public sur les ENS

Une nouvelle stratégie de valorisation des Espaces Naturels Sensibles à été impulsée en 2020 afin de structurer les orientations pour l'accueil du public. Elle met en lumière les potentialités de chaque site afin d'offrir des visites qualitatives ou des expériences immersives, intégrées au territoire et porteuses d'un message de sensibilisation à l'environnement.

Cinq sites ont été idenfiés pour amorcer ce travail : le Bois de la Tour du Lay, le Bois de Morval, le Bois du Moulin de Noisement, l'Étang de Vallière, la Forêt de l'Hautil et enfin le Marais de Boissy-Montgeroult.

Pour chacun d'entre-eux, une thématique phare est ressortie.Celle-ci sera le fil rouge des prochaines actions engagées par le Département pour la mise en valeur de ces sites-vitrines. Le premier plan d'interprétation mis en œuvre aura pour objet le Marais de Boissy-Montgeroult.

Sportive
Profiter d'un terrain de jeu grandeur nature, l'apprécier et adapter sa pratique

Patrimoniale et culturelle
Découvrir l'histoire de l'Homme, son environnement et leurs interactions

Récréative
Prendre le temps de contempler la nature pour se ressourcer, pratiquer des activités ludiques

Naturaliste
Observer le milieu naturel et ses composantes et apprécier les services écologiques rendus par la nature

Inauguration de la 1ère boucle de sport de nature inter-ENS

En octobre 2021 a été inaugurée la boucle « entre Couleuvre et Viosne », premier itinéraire de sport de nature entre deux Espaces Naturels Sensibles. Ce circuit est le fruit d'un partenariat entre la Direction du Développement Durable et de l'Agriculture, la Direction des Systèmes Informatiques et la Fédération de randonnée du Val d'Oise.

Localisé à moins de 25 km de l'agglomération de Cergy-Pontoise, ce circuit relie le Bois du Moulin de Noisement à Chars et l'Étang de Vallière à Santeuil. À l'aide d'une carte et du « pas à pas », les randonneurs sont guidés à travers une variété de milieux allant des marais boisés aux coteaux calcicoles. Le circuit a également été publié sur l'application Valdoise MyBalade© permettant notamment de télécharger la trace GPX.

Cette randonnée de 13 km peut être effectuée dans sa totalité en 3h30 environ. Il est également possible de n'en parcourir qu'une partie : cette version « balade » (7 km) permet de rejoindre la gare de Santeuil via la gare de Chars en 1h30 environ (et vice-versa).

Le public est invité à s'imprégner des ambiances qu'offrent ces deux espaces naturels. Lors des balades printanières, l'Ophrys Bourdon apparaitra sur les pelouses calcicoles. En hiver, le Vanneau huppé pourra être observé dans les champs environnants.

3h30
de randonnée

13 km

1. Circuit de trail de Genainville en août 2022
2. Vue de l'Etang de Vallière à Santeuil depuis le sentier de randonnée

2

7. ANALYSE PAR SITE NATUREL

ROBERT HEINARD

« Un jour viendra où l'on jugera notre société non à la manière dont elle a dominé la nature mais à la part de sauvage qu'elle aura été capable de sauvegarder. »

Tour du Lay

La gestion des ENS et des forêts départementales (fauchage tardif, élagage de sécurité, éco-pâturage) est réalisée conformément à leur plan de gestion qui fixe les objectifs en termes de conservation, restauration et accueil du public. Ces actions font intervenir non seulement des entreprises mais aussi des associations d'insertion du Val d'Oise. Cette dernière partie du rapport récapitule les travaux d'entretien effectués sur chaque site.

Île-des-Aubins

Véritables livres ouverts sur la Terre, les sites géologiques accueillent un large public

LES ENS GÉOLOGIQUES

Réserve Naturelle Régionale (RNR) du site géologique de Vigny-Longuesse

Site géologique remarquable, propriété départementale depuis 2003, il est aujourd'hui classé en Réserve Naturelle Régionale (RNR).
Cette ancienne carrière abrite un patrimoine géologique exceptionnel, ainsi que des milieux naturels pionniers, riches d'une flore rare. Aménagé pour les visites pédagogiques, notamment scolaires, ce site est partiellement accessible aux personnes à mobilité réduite.

L'entretien annuel du site est réalisé chaque année par l'association Sauvegarde 95. La sécurisation des chemins et le traitement de la végétation sur les affleurements ont été réalisés entre 2019 et 2021 par Lachaux paysage. La sécurisation du site passe aussi par la réalisation d'une étude géotechnique du suivi de la stabilité des affleurements de la réserve (Hydrogéotechnique, 2019), étude réitérée en 2022.
Seul site naturel départemental disposant de toilettes sèches, l'entreprise Gink'oop est intervenue pour leur entretien, ainsi que Petit coin nature pour le remplacement du bac de récupération en 2019.
Afin de préserver les milieux ouverts de la Réserve naturelle, de l'éco-pâturage est mis en place une année sur deux au printemps/été. Cette prestation a été menée par Plaine Environnement en 2019 puis par la Ferme des Puits en 2021.
Par ailleurs, plusieurs sociétés interviennent tous les ans à la demande du Département pour divers travaux : Nature et paysage pour la réparation et le remplacement d'une clôture pour limiter les intrusions, Vert Compost en 2019 et 2020 pour la mise à disposition d'une benne pour l'exportation et le traitement des déchets végétaux.

Un audit de sécurité a eu lieu en 2021 (QCS muliservices) afin de contrôler l'état du mobilier d'accueil et pédagogique, et la société Environnement TP a été mandatée pour le nettoyage du mobilier existant. Suite à celui-ci, plusieurs commandes ont été passées pour intégrer de nouveaux éléments aux nouveaux panneaux prévus : 5 illustrations des paléo-environnements présents sur la réserve (Pierre Lavaud dit Mazan), une illustration de lecture paysagère (ACP Pic-Bois) et la réalisation de moulages de fossiles avec l'achat des moules appropriés (Pierre Chevrier). En 2022 s'est poursuivi le renouvellement des panneaux pédagogiques avec la finalisation de leur mise en forme (Géomytho-humano) ainsi que la réparation du mobilier d'accueil conformément aux préconisations de l'audit de sécurité par Environnement TP. L'entreprise a poursuivi avec une commande dans la lignée de l'amélioration de l'accueil du public, en nettoyant les affleurements et les blocs afin de restaurer la lisibilité des éléments géologiques.

Le site étant aménagé pour les visites pédagogiques, notamment scolaires, de nombreux établissements utilisent les lieux en support pour illustrer les cours de Sciences de la Vie et de la Terre, de la primaire à l'enseignement supérieur.
Les thématiques des animations grand public sont centrées sur la géologie. Pour autant, la découverte de la flore, de la méditation, une immersion à l'époque des dinosaures, ou plus insolite encore, une visite nocturne de la réserve à la découverte de la faune ont été programmées. Des sorties adaptées sont ouvertes aux personnes à mobilité réduite grâce aux aménagements.

1

Site géologique du Guépelle

Le site géologique du Guépelle est un ENS situé sur la commune de Saint-Witz, à l'extrême nord-est du Département. Cette carrière représente un enjeu majeur d'un point de vue géologique : il s'agit du seul site en Île-de-France permettant d'observer l'étage Bartonien.

Inauguré en juillet 2022, le site est l'aboutissement de plusieurs phases de travaux d'aménagement et de valorisation de son patrimoine géologique, débutées en 2018.

2

1

Parmi les plus marquantes, citons les illustrations de paléo-environnement (Pierre Lavaud dit Mazan), destinées à être imprimées sur des bâches de protection pour les coupes (Environnement TP), la réalisation de 3 laque-films (ArteGaia), la construction de 2 kiosques, de 2 coupes supplémentaires (et illustrations attenantes par Mazan), d'un second escalier, de nouveaux bacs à échantillons, pose de barrières matérialisant les chemins de visite accessibles au public et la pose de l'ensemble des panneaux d'accueil et pédagogiques, le remplacement du portail et l'aménagement de l'entrée du site (Environnement TP).

3

Des actions favorisant la biodiversité ont été engagées avec notamment le défrichement des fronts de taille afin de restaurer des zones favorables à la présence du Guêpier d'Europe (*Merops apiaster*).
La sécurisation du site étant primordiale, des travaux sont engagés en ce sens : étude géotechnique de suivi de stabilité des affleurements du site (Hydrogéotechnique), pose de points d'ancrage pour la sécurisation des chantiers de gestion sur les fronts de taille, terrassement pour la création de bassin et pose de reverdos pour réduire les effets du ruissellement.
Le contexte isolé du site le soumet à des dégradations : une analyse des terres a dû être commandée à la suite d'un dépôt sauvage sur le parking après effraction (2020).

Les premières animations ont eu lieu en 2021 où 74 personnes ont été accueillies dans le cadre des Sorties nature et 11 professeurs dans le cadre des formations enseignants. En 2022, ce sont plus de 100 personnes qui ont pu découvrir le site et ses aménagements, ainsi que 6 professeurs. Afin d'étoffer l'offre pédagogique, une maquette du site en 3D a été réalisée, accompagnée d'une notice pédagogique (CY Université et CY Maker).

1. RNR de Vigny-Longuesse
2. Site géologique du Guépelle
3. Fossiles sur le site géologique du Guépelle

Carrières de Saillancourt

La carrière de Saillancourt est située sur la commune de Sagy, dans le hameau qui a donné son nom à la carrière. Ce site géologique encore privé, en cours d'acquisition par le Département, est reconnu d'intérêt majeur depuis sa découverte au XVIII[ème] siècle par Antoine-Laurent de Lavoisier.

En 2019, une étude géotechnique de suivi de stabilité des affleurements du site a été réalisée par l'entreprise Hygrogéotechnique.

L'étude a porté sur 7 ha d'affleurements visibles et a permis de recenser les travaux à entreprendre lorsque le Département pourra se porter acquéreur des parcelles :

- Fermeture de certains chemins au public
- Dégagement de la végétation pour sécuriser les blocs instables
- Installation de grillages
- Fermeture des cavités
- Suivi des fissures

Des prospections de recherche d'indices de présence du Muscardin, de l'Écureuil roux, du Rat des moissons et du Campagnol amphibie ont été menées en 2021 par un stagiaire en Bac pro GMNF et encadré par le PNR du Vexin français. La présence du Muscardin est attestée (observation de restes de repas) sur les pentes boisées à l'est de Saillancourt, en contact avec l'ancienne carrière.
Le site présente également un intérêt avéré pour l'avifaune : la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) Île-de-France a récement transmis de nouvelles données au Département afin qu'elles soient prises en compte dans le cadre de la déclinaison de la Stratégie nationale des aires protégées (SNAP) au Val d'Oise.

Site géologique de l'Auversien

Au sein d'une ravine boisée du plateau d'Hérouville, au-dessus d'Auvers-sur-Oise, cette ancienne carrière, aujourd'hui dissimulée, est en cours de restauration par le Département. L'intérêt de cette carrière réside dans le substrat géologique, formé des fameux sables d'Auvers (Auversien).

Annuellement, le site et le GR1© sont entretenus par l'association d'insertion Sauvegarde 95 et sécurisés par la société Lachaux Paysage.
En 2019, afin de retrouver la lisibilité des coupes soumises à l'érosion naturelle, un nettoyage et entretien des coupes géologiques (couches sableuses) a été mené par l'institut UniLaSalle Beauvais et la technicienne du Département. Pour les protéger des intempéries, des protections en bois ont été ajoutées sur les cadres, en supplément des bâches en place (Menuiserie Vautier).
Des actions de remplacement et de réparation de mobilier ont été commandées : réparation de clôture, changement d'une barrière en bois, réparation d'un verrou.

Baches de protection des coupes géologiques reproduisant les paléo-environnements

Le site géologique de l'Auversien accueille le grand public, des scolaires et des formations d'enseignants.
Une boite à clés a été installée sur le panneau d'entrée pour permettre aux groupes scolaires de visiter le site en autonomie. La pose a été faite par la technicienne du Département. En 2019, une zone de dépose minute pour les cars a été créée au niveau du Chemin de Cordeville par la réalisation de marquages au sol et l'installation de signalisation verticale dans les deux sens de circulation.
Le site étant accessible uniquement sur visites guidées, il est relativement plébiscité. En moyenne, deux établissements se rendent sur place avec leurs élèves pour aborder la géologie. Les enseignants se forment préalablement, guidés par nos partenaires géologues d'Unilasalle Beauvais. Les Sorties nature sur cet ENS traitent essentiellement de géologie et du Val d'Oise il y a 40 millions d'années.

LES ENS
EN MILIEUX HUMIDES

Marais de Boissy-l'Aillerie

Ce marais, situé en aval de la vallée de la Viosne, en limite de l'agglomération de Cergy-Pontoise, est aujourd'hui en partie public et ouvert aux visiteurs, y compris aux personnes à mobilité réduite. Il abrite une grande variété de milieux humides, ouverts ou boisés.

En 2018, le Département a fait l'acquisition d'une zone humide de 3 237 m² située au cœur du marais de Boissy-l'Aillerie. Cette zone humide abritait alors des bassins bétonnés témoignant d'une ancienne activité de production de plantes aquatiques (hélophytes). Le site étant laissé à l'abandon depuis plusieurs années, un couvert forestier dense constitué principalement de saules s'était installé. D'importants travaux de renaturation et de restauration écologique ont été engagés par le Département. Les actions menées par l'entreprise DA CUNHA ont consisté à réouvrir le milieu en abbattant les arbres et en évacuant les souches. Dans un second temps, les 18 bassins ont été détruits et les berges reprofilées en pente douce. Des travaux de lutte contre la renouée du Japon (Pépinières Crêté - JBM Multiservices – Espace Déco) et la plantation de 75 arbustes (saules, bourdaines, sureaux) ont fini de remettre la parcelle en état.

La sécurisation du site avec l'abattage de frênes malades ou dépérissants (maladie de la chalarose) a été réalisée par Lachaux Paysage. Les abords de la zone humide ont été sécurisés pour l'accueil du public par la pose d'une clôture rustique en châtaignier (Environnement TP). La mise en valeur de l'ENS se poursuit avec la plantation de 850 arbustes mellifères pour la création de haies champêtres et de lisières étagées (Pépinières Crêté et Espace Déco).

Les Sorties nature proposées sur l'ENS traitent de la biodiversité floristique ou faunistique : chauves-souris, fleurs des zones humides, écoute du chant des oiseaux pour le public malvoyant ou encore observation des petites bêtes des mares.

3 237 m²
de zone humide acquis en 2018

Marais de Frocourt

Niché dans le lit majeur de l'Epte à l'extrême ouest du Val d'Oise, le marais de Frocourt abrite des milieux humides remarquables en évolution constante au sein de ses 60 ha, ainsi que plusieurs espèces végétales et animales protégées.

À la différence de certains ENS départementaux, celui-ci est propriété du syndicat intercommunal qui regroupe trois communes (Amenucourt, Bray-et-Lû et Fourges).

C'est un lieu d'expérimentation et de gestion dans le domaine de la restauration écologique depuis 1997, d'abord initié par le PNR du Vexin français puis repris par le Département.

La mosaïque d'habitats et leur richesse exceptionnelle nécessitent une attention annuelle. L'enjeu principal du site est de maintenir l'ouverture des milieux (zones sans couvert arboré). Un pâturage mixte (bovin et équin) est mis en place chaque année dans cette optique. Par l'abroutissement et le piétinement, les repousses de ligneux (végétaux fabricant du bois) sont contrôlées et les prairies humides à hautes herbes ainsi sauvegardées.

La convention de partenariat sur ce site a été renouvelée en 2022 entre le Conseil départemental du Val d'Oise, le Parc naturel régional du Vexin français, l'Office national des forêts et le Syndicat de gestion du marais de Frocourt.

Le Département préserve les zones humides

Étang de Vallière

L'étang de Vallière est l'un des plus anciens plans d'eau du département. De par son étang de pêche, qui héberge une avifaune riche et diversifiée, ce site d'environ 24 ha présente un potentiel paysager et pédagogique inconstestable.

Afin de préserver les pelouses présentes sur le côteau calcicole, une gestion par éco-pâturage est mise en place depuis 2019 (Plaine environnement, puis La Ferme des Puits depuis 2020). L'entretien des chemins et le détourage préalable à l'installation du parc à moutons ont été réalisés par JBL Multiservices .
L'entretien annuel courant du site est confié à l'association d'insertion Sauvegarde 95. Sa forte fréquentation oblige le Département à exercer une vigilance accrue sur les conditions d'accès et de sécurité.

En 2019 ont eu lieu des travaux de mise en sécurité d'un cabanon au niveau de la cressonnière par la pose de barrières, de chaînes et de cadenas.

Un audit de sécurité a été commandé en 2021 afin de faire le point sur l'état du mobilier d'accueil du public.
En 2022, suite à des infractions, un panneau a été implanté au niveau du parking (entreprise Signature) pour rappeler l'interdiction de circulation des véhicules motorisés sur la digue.
Dans le cadre de la valorisation du patrimoine géologique visible sur le site, une vidéo a été réalisée afin de compléter les aménagements déjà mis en place.

Des Sorties nature viennent animer le site tout au long de l'année, parfois combinées avec l'ENS du Bois du Moulin de Noisement, ces deux sites étant supports de la première boucle de sport de nature du Val d'Oise, inaugurée en octobre 2021 : *« Entre Couleuvre et Viosne ».*

Marais du Rabuais

Situé au nord du Vexin français, sur le bassin versant du Sausseron, ce marais de 40 ha se trouve en partie dans le département voisin de l'Oise. Fleuron de la biodiversité régionale, le marais est aujourd'hui malmené par l'assèchement des nappes phréatiques. Aussi, le principal enjeu du site reste le maintien des milieux humides ouverts (roselières, cariçaies, cladiaies, etc.), mis en danger par l'abaissement du niveau de la nappe d'eau au niveau du marais et par la repousse d'arbres et arbustes, qui, à terme, mèneront à la banalisation du site, lui faisant perdre une grande partie de son exceptionnelle patrimonialité.

La réouverture de la cladiaie a été engagée en 2019 afin de favoriser la population de Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*), une plante patrimoniale menacée. L'entreprise Nature et paysage a effectué la coupe des rejets de saules avec exportation.
À partir de 2020, des opérations annuelles d'entretien courant sont réalisées sur le marais (Association Sauvegarde 95). En sus, le Département a réalisé une fauche du cheminement et une fauche des espèces invasives avec exportation en 2020 (entreprise JMB Multiservices).
La même année, après de nombreux coups de vents, l'entreprise Lachaux paysage a réalisé une sécurisation des arbres menaçant de tomber sur le cheminement.

40 ha
de marais dans le nord du Vexin français

Île fleurie

Cette pointe nord de l'Île des impressionnistes, appelée aussi Île fleurie, est située au milieu de la Seine à Bezons. Inacessible ou presque, elle est de fait sauvage mais à quelques minutes de La Défense.

Les actions menées sur ce site ont pour objet l'entretien courant (2019 et 2020) : ramassage des déchets, lutte contre les espèces invasives (Renouée du Japon (*Reynoutria japonica)*, Asters Américains (*Symphyotrichum x salignum* (Willd.) M.Nesom (groupe), *Symphyotrichum novae-angliae* (L.) M.Nesom) et robiniers) et fauche du cheminement principal afin de conserver un accès (entreprise Plaine de Vie).
En 2020, le Département est associé à la remise en état du site suite aux travaux réalisés par la SNCF pour le compte du chantier EOLE sur le nouveau pont ferroviaire du RER (lignes J et L) qui enjambe la Seine.
Des plantations et semis sont réalisés en accord avec le Département suivant les particularités pédologiques du lieu et en tenant compte des nombreuses espèces invasives présentes.

1

Marais de Baillon

En aval de la vallée de la Thève, à proximité de Royaumont, le marais de Baillon présente une grande variété de milieux humides : des formations boisées (saulaie, aulnaie), des milieux aquatiques (mare et rivière), une mégaphorbiaie, une végétation amphibie…

Afin de préserver ces milieux sensibles, des travaux d'entretien courant ont été menés par l'association Plaine de Vie, chaque année depuis 2019 : ramassage des déchets, lutte contre les espèces invasives (Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), Solidage (*Solidago canadensis*)), fauche du cheminement.
Dans une perspective de limitation de la présence des espèces exotiques envahissantes, la fauche avec exportation d'une partie du marais envahi par les Asters d'Amérique (*Symphyotrichum x salignum* (Willd.) M.Nesom (groupe), *Symphyotrichum novae-angliae* (L.) M.Nesom) a une nouvelle fois été reproduit. Effectuée depuis plusieurs années, elle permettra de diminuer de manière significative la présence des asters sur le site et de retrouver un milieu typique des marais. L'opération a été réalisée par l'entreprise Pinson Paysage en 2019 et JB Multiservices en 2020.
Comme évoqué dans le précédent rapport d'activité, 6 mares ont été créées en 2017 dans le marais de Baillon.

Les sangliers ont dès lors pris l'habitude de les utiliser comme souille, empêchant la végétation de s'exprimer et détruisant notamment les œufs d'amphibiens. Afin de limiter leurs impacts sur ces mares et sur la biodiversité, des clôtures ont été réalisées autour des mares (entreprise Nature et Paysage).

Le grand public est également au rendez-vous tous les ans lors du brame du cerf, gratuitement dans le cadre des Sorties nature, en partenariat avec la FICIF.
En 2022, afin d'affiner la gestion et le suivi des espèces patrimoniales, un stagiaire en BTS gestion protection de la nature est venu réaliser une mission de gestion de mai à juillet 2022.
Ce stage à permis de suivre la présence du Miroir (*Heteropterus morpheus*) papillon quasi menacé sur la liste rouge régionale et assez rare en Île-de-France. Le stagiaire a pu réaliser également une journée d'encadrement de la brigade d'insertion départementale pour arracher la solidage du Canada, une espèce invasive.

2

3

1. Tircis (*Pararge aegeria*) sur l'île fleurie à Bezons en août 2022
2. Aster d'Amérique
3. Protection d'une mare

Marais de l'Aubette de Meulan

Les marais de l'Aubette de Meulan se situent sur trois communes : Longuesse, Sagy et Condécourt, le long de l'Aubette de Meulan. Ce site abrite de nombreuses formations végétales caractéristiques des zones humides mais dans un état dégradé.

Une convention de gestion précisant les rôles du Département sur les parcelles communales de Sagy est en cours depuis 2017. Cette convention précise les grandes orientations de gestion, de préservation et de valorisation du marais sur le territoire communal de Sagy.
Les grands objectifs restent dans la lignée des enjeux de préservation des ENS à savoir :

- la protection et la gestion durable des habitats naturels humides d'intérêt écologique ;
- la valorisation des paysages, du patrimoine naturel et rural de cette vallée, et son ouverture raisonnée au public, à partir des chemins existants ;
- l'amélioration de la qualité écologique et de la gestion des étangs de pêche ;
- le confortement de la vocation de protection des périmètres de captage présents sur les marais, alimentant notamment une partie de l'agglomération cergypontaine.

Chaque année, l'entretien courant du site est réalisé par l'association d'insertion Sauvegarde 95 qui assure le ramassage des déchets et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes : Renouée du Japon (*Renoutria japonica*) et Asters d'Amérique (*Symphyotrichum x salignum* (Willd.) M.Nesom (groupe), *Symphyotrichum novae-angliae* (L.) M.Nesom).
En 2021, une fauche totale avec exportation a été réalisée en bordure de la peupleraie. Cette action avait été précédée d'une communication auprès des habitants.
En 2022, en lien avec le PNR du Vexin français, le Département a suivi activement l'entretien de la végétation réalisée par RTE sous les lignes à haute tension qui traversent le site.
Une convention des bons usages en milieu naturel a été signée entre le PNR du Vexin français et RTE.
Cette convention permet de définir un entretien raisonné et borné dans le temps pour l'entretien de la végétation des milieux naturels sous les lignes haute tension.
Côté travaux, la préparation de l'exploitation de la peupleraie suit le processus engagé en 2020 après les demandes d'autorisation auprès des différents services instructeurs : au titre du patrimoine (inspecteur des sites), autorisation de défrichement (DDT), dispense d'étude d'impact (DRIEAT). En 2022 toutes les autorisations ont été reçues, et une réunion publique a été organisée avec la Mairie pour exposer le projet aux riverains. La coupe est prévue pour début 2023.
Quelques Sorties nature empruntent le site et une journée portes ouvertes a eu lieu en 2020.

Souci (*Colias croceus*) au Marais de l'Aubette de Meulan à Sagy en août 2022

Marais du Moulin Neuf

Située sur la commune de Presles, cette zone humide est classée Espace Naturel Sensible départemental depuis 2017.

Les grands objectifs de ce classement visent à l'amélioration de la connaissance, la restauration écologique des milieux humides et l'aménagement d'un sentier découverte pour la mise en place d'animations pour le public.
L'entretien courant sur le marais est réalisé par l'association Plaine de vie chaque année (fauche du cheminement, lutte contre les espèces invasives et ramassage des déchets). En 2020, a été engagée une opération de réouverture de la grande mare en lisière de la zone humide, avec évacuation des arbres.
La même année, les batardeaux en amiante retenant l'eau ont été remplacés par un tunage en bois (entreprise Nature et paysage). Des poubelles sont installées sur le parking.

Marais et bois humides de la vallée du Sausseron

Le site se localise entre les communes de Vallangoujard et d'Epiais-Rhus, le long du rû de Theuville et du Saucesseron dans le nord-est du Vexin.
Plusieurs opérations de sécurisation d'arbres ont eu lieu chaque année entre 2019 et 2022 suite à de forts coups de vent (entreprise Lachaux paysage), en plus des opérations de gestion courante du site : fauche tardive, fauche des espèces invasives (Sauvegarde 95).
En 2021 la société Vautier menuiserie a réalisé le remplacement d'un garde-corps endommagé suite à la chute d'un arbre. Les vieux arbres de gros diamètre ont été conservés sur pied afin que les espèces cavernicoles disposent d'un habitat supplémentaire.

LES ENS BOISÉS

Bois des Garennes

Ce bois d'une vingtaine d'hectares, situé sur la commune de Mériel, au sein d'un massif privé, présente des milieux de landes originaux sur sables blancs, avec des blocs de grès rappelant le massif de Fontainebleau.

Plusieurs dégradations ont été constatées sur le site. Les blocs de grès du chaos rocheux ont été tagués en 2019. Pour l'esthétisme et la préservation du site, les blocs ont dû être nettoyés.

En 2020, une dégradation de la barrière et des panneaux a été constatée à l'entrée du site. Le Département a donc procédé à leur remplacement. Ces actions ont été réalisées par l'entreprise Environnement TP.
Afin d'assurer la sécurité du public, le Département a mené une campagne de sécurisation des arbres dangereux situés sur le chemin principal menant aux chaos rocheux et au collège. Ainsi, l'intervention s'est portée sur une dizaine d'arbres (entreprise SAMU).

Bois du Chesnay

Le bois Curé, en partie nord de l'ENS du bois du Chesnay, est situé sur la commune de Vétheuil. Il couvre une surface en propriété départementale d'une vingtaine d'hectares. Original par la diversité de ses habitats (Hêtraie, Chênaie et Pelouses calcicoles), il offre le long des cheminements des panoramas remarquables sur les boucles de la Seine, ainsi que sur les buttes du Vexin.

Chaque année, l'ENS du Bois du Chesnay fait l'objet de divers petits travaux d'entretien. Ainsi, afin de maintenir les milieux ouverts et de garantir l'accès aux promeneurs, les clairières et les chemins forestiers sont fauchés, tout en respectant le cycle biologique des espèces : fauchage tardif, débroussaillage de l'entrée du site, coupe des rejets d'érable et d'acacia (entreprise Pinchon).
L'entretien du mobilier (panneaux réglementaires et barrières en bois limitant l'accès aux engins motorisés) a été commandé à Environnement TP.

Chaque année, le site accueille des Sorties nature, profitant des boisements (atelier sylvothérapie) et du calme du lieu pour l'observation animale (rapaces). Des animations ont été proposées pour apprendre à lire une carte, s'initier au raid multisports ou au jeu de piste.

Bois du Moulin de Noisement

À Chars, ce site de 17 ha présente la particularité de contenir une variété de milieux naturels, allant des zones de marais boisés très humides en bord de Viosne, aux secteurs de coteaux calcaires en rebord de plateau.

Pour garantir la bonne accessibilité au site, le Département y consacre une gestion minutieuse et chaque année, des opérations d'entretien et de réparation sont programmées :

- Entretien annuel du site (Sauvegarde 95 en 2019, 2021, 2022)
- Mise en sécurité et entretien des chemins (JBM Multiservices et Lachaux paysages en 2019, Alticia en 2020)
- Entretien du mobilier d'accueil en 2019 (Environnement forêts)
- Gestion par éco-pâturage sur les pelouses calcicoles (Plaine environnement 2019, Ferme des puits 2020 à 2022)
- Évacuation d'arbres tombés sur la passerelle en 2020 (Nature et paysage) et sur le platelage en 2021 (Entreprise Alticia)
- Réparation de l'abri à randonneurs (Nature et paysage 2020) et de la toiture (Nature et paysage 2022)
- Réparation de la barrière d'entrée du site (Environnement TP 2020)
- Mise à disposition d'une benne et incinération des déchets végétaux issus des actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes en 2021 (Entreprise Tais)
- Réparation et entretien sur site (Nature et paysage 2021)
- Réparation du platelage suite à la chute d'arbres (Environnement TP 2022)

En 2021, l'entreprise QCS Services a été mandatée pour la réalisation d'un audit de sécurité sur le mobilier d'accueil du public.
Le site a servi de support à un chantier école en 2021 et 2022. Les élèves ont coupé des rejets d'aulnes autour de la mare pédagogique.

Les Sorties nature sont nombreuses (jusqu'à 10 animations par an) sur cet Espace Naturel Sensible qui propose une large palette de milieux et de thématiques de sensibilisation. Les animations proposées sont parfois combinées avec l'ENS de l'Étang de Vallière, ces deux sites étant supports de la première boucle de sport de nature du Val d'Oise, inaugurée en octobre 2021 : *« Entre Couleuvre et Viosne ».*

2

Butte de Marines

La butte du Caillouet, située sur les hauteurs de Marines à environ 200 m d'altitude, compose l'une des buttes-témoins du Vexin français. Elle est dominée par les châtaigniers, dont certains sont de tailles et de formes remarquables, et ponctuée par un réseau de mares forestières, témoignages de l'ancienne extraction de meulières.

Chaque année, cet ENS boisé fait l'objet d'interventions d'entretien afin d'accueillir les usagers et de maintenir en bon état les aménagements (verger, mare, parking...). Ainsi, l'entreprise Pinchon Paysage est intervenue pour les prestations suivantes : restauration écologique de la mare du collège de Marines (curage et reprofilage des berges), fauchage tardif du verger et entretien des lisières boisées, entretien du parking d'accueil (création d'un fossé d'évacuation des eaux et soufflage des feuilles), évacuation du mobilier détérioré (poubelle et barrière).
En parallèle, le Département a réalisé deux autres actions : taille des arbres fruitiers sur le verger conservatoire de Brigitte (Sous les arbres) et réalisation d'un film sur le crapaudrôme (DIND DONG PROD) en 2020.
Un dispositif de « crapaudrôme » a également été mis en place sur le site depuis 2018 avec l'aide de nombreux bénévoles. Il permet de sauver chaque hiver des centaines d'amphibiens (grenouilles, crapauds et tritons).

Des Sorties nature viennent animer l'ENS en fonction des saisons : découverte de la formation du paysage sur les buttes de Marines, activité de relaxation, contes et théâtre japonais, découverte de la butte, de la flore, des châtaigniers au travers du sentier du même nom.

1

Buttes d'Arthies

L'ENS des Buttes d'Arthies (25 ha) est situé à Maudétour-en-Vexin et bénéficie d'un classement en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB). En effet, il se compose d'une mosaïque de milieux humides (rû, aulnaie tourbeuse, mares forestières...) qui accueille de nombreuses espèces végétales et animales d'une grande rareté dans le Vexin français.

En 2020, le Département a élaboré un plan de gestion afin de réaliser des travaux de restauration écologique et de garantir une gestion durable de ce site. Ce plan a été validé par les services de l'État (DRIEAT). Le plan de gestion 2020-2024 prévoit ainsi des opérations de fauche pour maintenir ouverte une clairière forestière humide envahie par la Fougère aigle, la création d'une mare pour restaurer des communautés végétales typiques des bas marais acides, la restauration des fonctionnalités d'une mare artificielle asséchée ainsi que des travaux de conservation et/ou d'amélioration des peuplements forestiers et de leurs fonctionnalités. Ces travaux de restauration écologique permettront de préserver et/ou de restaurer l'ensemble de ces biotopes protégés.
En 2021, l'entreprise Pinchon Paysage est intervenue pour le fauchage intégral de la clairière forestière humide. Les opérations suivantes y ont été menées : fauchage de la végétation sur 2 ha et évacuation et valorisation des produits de coupes en compost.
Entre 2019 et 2022, des actions d'entretien ont été réalisées sur le site : restauration du chemin jusqu'à la zone humide (broyage de la végétation, terrassement de l'entrée, élagage, abattage et mise au gabarit du chemin), exportation de 8 m^3 de déchêts, suppression d'un ancien grillage barbelé (limite de parcelle) et nettoyage d'un vieux lavoir dans une parcelle boisée.

Le site accueille le public avec des animations autour des arbres telles que « Des arbres et des hommes : quels bois pour quels usages ? », « De branches en branches, diversité des arbres et premières floraisons en Pays d Arthie ». En 2021 le Département a proposé « Fougères et prêles, dur de faire des spores ! ». L'animation « Les fruits sauvages : régal ou poison ! » est venue compléter l'offre en 2022.

3

3

1. Butte de Marines
2. Zone humide du Bois du Moulin de Noisement à Chars avant les travaux de réouverture à l'hiver 2020-2021
3. Buttes d'Arthies

LES FORÊTS DÉPARTEMENTALES

Bois de Morval

Au cœur du Vexin français, ce bois départemental de 61 ha surprend par ses richesses naturelles et historiques : coteaux, orchidées, reliefs variés et allée couverte classée monument historique.

L'éco-compteur présent sur le site révèle que 16 050 personnes ont fréquenté le site en 2019, ce qui en fait l'un des sites départementaux les plus fréquentés. Dans le cadre de la programmation des Sorties nature, ce site est également très populaire. Chaque année, 10 à 15 animations traitent de diverses thématiques et profitent de la richesse du site qui pourrait être considéré comme la vitrine des milieux présents en Val d'Oise.
Les actions d'éco-pâturage se sont poursuivies sur les pelouses sèches du Bois de Morval. Au total, 4 parcelles ont bénéficié de l'action des moutons entre mai et septembre, une prestation réalisée par la Ferme des Puits. Une clôture fixe d'environ 550 m a été installée autour d'une pelouse sèche afin d'optimiser et de faciliter les travaux annuels d'éco-pâturage (Pinchon Paysage).

En complément du pâturage, diverses actions ont été réalisées :

- Taille des fruitiers sur le verger (Sous les arbres)
- Interventions de sécurisation : travaux de bucheronnage (Pinchon Paysage), mise en sécurité des allées forestières par élagage et abattage d'arbres dangereux (entreprise SAMU)
- Pose d'une clôture rustique en châtaignier et fil d'acier (450 ml) pour sécuriser l'accueil du public (JBM Multiservices)
- Travaux d'entretien divers : fauchage des pelouses, débroussaillage, soufflage du parking, mise au gabarit des chemins, petits abattages... (Sauvegarde)
- Nettoyage et grattage d'allées forestières avec tracteur équipé d'une machine à pneus (La Noé) afin de redessiner les allées puis fauchage des allées forestières et du verger de l'aire d'accueil (Pinchon Paysage)
- Fourniture et plantation de 300 arbres et arbustes « Végétal local » (reboisement après coupes de frênes)
- Ramassage des déchêts (IMAJ)

Le bois de Morval s'est vu doté de deux nouvelles bornes d'entrée de site (Environnement TP) et du remplacement d'une barrière en bois permettant l'accès au site.

L'année 2022 a vu la finalisation, avec le Parc naturel régional du Vexin français, d'un parcours ludo-éducatif (pose de bornes pédagogiques au sein du bois départemental). En collaboration avec le PNR, un chantier école a également été conduit avec les élèves du lycée de Saint-Germain-en-Laye.

Forêt de l'Hautil

Cette forêt départementale de plus de 140 ha est située sur un éperon dominant la confluence Seine-Oise. Majoritairement plantée de châtaigniers, elle dispose de sources et de zones humides qui abritent une faune riche et singulière... À proximité de l'agglomération de Cergy-Pontoise, cette forêt est un espace de nature très sollicité.

Le site est entretenu et sécurisé régulièrement : élagage et abattage pour la sécurisation des bords de route, fauchage mécanisé, curage des fossés et des mares forestières, ramassage des déchets, entretien des chemins et des zones humides, soufflage des feuilles, mise au gabarit des allées, petits abattages, débroussaillage, taille des arbres fruitiers (verger conservatoire) et nettoyage et grattage mécanisé des allées forestières.

Côté aménagement, la forêt départementale de l'Hautil a fait peau neuve en 2019, côté Boisemont, avec le réaménagement de l'entrée de forêt : l'accès piéton est délimité par une barrière forestière et des potelets en bois. Les prairies ont pu bénéficier d'aménagements : recul des clôtures pour créer un étagement de la végétation, création d'une descente aménagée pour les chevaux et remplacement des barrières d'enclos.
Les travaux d'aménagement sur ce secteur se sont soldés par la plantation de 170 arbustes « Végétal local » favorisant la diversification des paysages et de la biodiversité.
La même année, le Département a missionné un bureau d'études afin d'envisager la renaturation d'une entrée de forêt et d'améliorer l'accueil du public sur la forêt départementale. Suite à cette étude d'importants travaux de terrassement, de pose de mobiliers et de plantation seront mis en œuvre pour répondre aux objectifs. Une étude sur l'aménagement paysager d'un parking d'accueil (Viola Thomassen Paysagistes) a aussi été engagée.

Toutes ces actions viennent améliorer la qualité de l'accueil du public sur ce site très fréquenté : 40 857 visiteurs se sont rendus en forêt départementale de l'Hautil en 2019. La programmation des Sorties nature s'adapte à cette fréquentation en proposant de nombreuses sorties, avec des thématiques variées : sportives, naturalistes, sous forme d'atelier thématique ou de jeu de piste.

Île des Aubins

Cette île d'origine artificielle à Bruyères-sur-Oise, est un lieu idéal pour la promenade de proximité, la détente ou la pêche. Elle est située le long d'un axe migratoire important pour les oiseaux.

Afin de favoriser et d'améliorer la pratique de la pêche sur le site, l'entreprise Pinchon Paysage a réalisé des travaux de talutage sur les berges pour créer des pentes douces. Ces descentes aménagées permettront un accès facile en pied de berge pour les nombreux pêcheurs passionnés.
Dans le cadre du marché pluriannuel d'insertion, l'association Plaine de Vie a réalisé les interventions suivantes entre 2019 et 2022 : fauchage des allées, du verger, de l'aire de pique-nique et des prairies, petits travaux d'élagage et d'abattage aux abords des chemins, réouverture des boisements (création de clairières intra-forestières), ramassage des déchets diffus et nettoyage divers, entretien des haies, du verger et des escaliers.
Une aire d'accueil sur le parking de l'île a été supprimée et évacuée en raison de son état de dégradation (JBM Multiservices). Le site, souvent sujet à des dépôts sauvages, a bénéficié du ramassage, du tri et de l'évacuation des déchets en vue de leur valorisation (JBM Multiservices).

Le site a ensuite été nettoyé sur les zones traitées (Pinchon Paysage).

L'Île des Aubins accueille essentiellement des animations autour de la découverte des oiseaux, encadrées par des ornithologues de la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Tour du Lay

Au nord-est du Vexin français, ce bois départemental de plus de 140 ha, s'inscrit dans un grand massif forestier, très riche en faune et en flore.

Les travaux se sont concentrés sur la pelouse calcicole au sein du massif forestier. Les prestataires, « Plaine Environnement » et « La Ferme des Puits » ont assuré les travaux d'éco-pâturage : sur une période déterminée par le Département en fonction des orientations de gestion, un troupeau de moutons et de chèvres entretient le tapis végétal de la parcelle constitué par des graminées et des jeunes pousses ligneuses. En complément, des travaux de débroussaillage mécanique ont été réalisés afin de limiter la propagation des arbustes toujours présents sur l'ensemble de la pelouse, notamment sur les lisières. L'installation d'un enclos fixe a été prévue sur le périmètre de la pelouse (Environnement TP) afin de faciliter le pâturage.
Diverses actions ont également pu être menées par le Département, en lien avec la sécurisation du site (abattage et élagage) en bord de route (Lachaux Paysage) et sur les boisements et chemins forestiers (ABR et France Bois Service). En plus de l'entretien courant du site (Sauvegarde 95), une prestation a été commandée à Pépinière Crêté pour la plantation de 2 250 arbres et arbustes locaux sur deux parcelles forestières.
Des améliorations ont été apportées pour optimiser l'accueil du public : pose de clôture en bois (Environnement TP), remise en état de certains chemins (JBM Multiservices), entretien de la zone d'accueil par fauchage (Pinson Paysage)

En 2019, 114 personnes ont pu bénéficier des 6 Sorties nature programmées par le Département. En 2022, le public a pu découvrir la grande faune du site ainsi que les papillons présents sur les pelouses, glaner des conseils pour la récolte des champignons ou en apprendre davantage sur les mésanges.

Les photos intégrées au présent document sont la propriété du Département du Val d'Oise,
sauf spécifications particulières mentionnées ci-dessous :

Copyrights
Couverture et sommaire : Projet de création d'un sanctuaire de biodiversité sur l'île d'Herblay-sur-Seine - ©Carole DESHEULLES
Page 3 : Marie-Christine CAVECCHI - ©Vincent COLIN / Céline VILLECOURT - ©Vincent COLIN
Pages 13 et 40 : ©Laurent BUT
Page 31 : (Photo n°4) Laîche appauvrie - © CBNBP-MNHN / J. CORDIER

Conception graphique : MarkediA

Impression réalisée sur un papier certifié FSC et labellisé Ecolabel européen.

Conseil départemental du Val d'Oise
2 avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY-PONTOISE CEDEX

Tél 01 34 25 31 76
Fax 01 34 25 38 52
www.valdoise.fr
tvb@valdoise.fr

val d'oise le département